

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <u>03/03/2021</u>	Dossier complet le : <u>03/03/2021</u>	N° d'enregistrement : <u>2021-000450</u>

1. Intitulé du projet

Forage Coeur Bouliki CB F1 et CB F2 - Saint-Joseph (972)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale ODYSSI-REGIE COMMUNAUTAIRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Jude CHRISTINE, President

RCS / SIRET

4	5	1	5	6	4	2	9	8	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique _____

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
17-b) Dispositif de captage des eaux souterraines	L'exploitation des forages CB F1 et CB F2 permettront de prélever un volume maximal d'environ 2000 m3/j ce qui correspond à un volume annuel maximal prélevé de 730 000 m3/an . Les prélèvements s'effectueront dans la nappe des basaltes fissurés situés à partir du vingtaine de mètre en profondeur avec un débit de 50 m3/h pour CB F1 et 35 m3/h pour CB F2. La durée d'exploitation est 24h/24h pendant toute l'année.
38-Canalisation de transport de fluide	Des canalisations AEP et électriques seront mises en place dans le cadre du projet. Elles auront un linéaire d'environ 3.3 km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'équipement des forages CB F1 et CB F2 existants, réalisés en 2011, situés sur la commune de Saint-Joseph en vue de leur exploitation définitive.

Dans le cadre du projet, il est prévu la mise en œuvre d'un réseau AEP depuis les deux forages de Cœur Bouliki jusqu'à l'étage de chloration de l'UPEP de Durand. Le tracé de la conduite est présenté en pages suivantes. Il suivra principalement la voie communale de Bahault pour un linéaire total d'environ 3.3km. A noter la présence de 4 gués et 12 ouvrages hydrauliques sur l'ensemble du tracé.

Au droit des ouvrages hydrauliques, les réseaux passeront en sous-œuvre et, au droit des passages à gué, en souille.

Un câble électrique sera réalisé en pleine terre en proche accotement de la route. Concernant les passages spécifiques (ouvrages hydrauliques et passages à gué), le câblage électrique passera dans les fourreaux prévus à cet effet, localisés dans la tranchée réalisée pour la canalisation AEP.

4.2 Objectifs du projet

Ces forages s'inscrivent dans le plan d'urgence eau défini par la préfecture pour faire face à la sécheresse et à la pénurie d'eau rencontrées par les Martiniquais en 2020.

D'après les données du RPQS en date de 2018 les besoins en eau de l'année 2020 étaient décomposés de la manière suivantes :

Population desservie : 80 041

Consommation unitaire (l/j/hab) : 159

Rendement de production : 95 %

Rendement de réseau : 59 %

Besoin en eau brutes (m3/j) : 21 570

Les forages CBF1 et CBF2 permettront de suppléer les ressources superficielles (notamment les captages sur la rivière blanche) afin de subvenir aisément au besoin d'alimentation en eau potable de la commune de Fort-de-France.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent en :

- Réalisation de la tranchée et mise en place des fourreaux afin de permettre le passage des câbles AEP et électriques en vue de la mise en service des forages.
- Mise en place des équipements hydrauliques, électriques et automatiques sur les forages.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les prélèvements effectués sur les forages CBF1 et CBF2 correspondent successivement à des débits de pompage de 50 et 35 m3/h.

L'eau pompée par les forages étant de bonne qualité , elle sera directement envoyée à l'étage chloration de l'usine de Durand.

Des maintenances seront réalisées sur les forages :

- Régulière concernant l'électromécanique (état des pompes, équipement électrique, vérification des équipements)
- Moins régulière concernant l'état des forages en eux-mêmes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les forages de Bouliki ont déjà fait l'objet d'une autorisation au titre du code de la santé publique et au titre du code de l'environnement en 2011. Ces deux dossiers font actuellement l'objet d'une mise à jour (en cours).

Les disponibilités en eau, les mesures de protection à mettre en œuvre et la définition des périmètres de protection des captage ont fait l'objet de l'avis d'un hydrogéologue agréé en 2013. Cet avis a été mis à jour courant décembre 2020 et sera intégré dans les dossiers en cours de rédaction.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur Forage CB F1	70.00 m
Débit maximal d'exploitation forage CB F1	50 m3/h
Positionnement pompe CB F1	En dessous de 19.5m/sol
Profondeur Forage CB F2	76.50 m
Débit maximal d'exploitation forage CB F2	35 m3/h
Chambre de pompage CB F2	En dessous de 19m/sol
Périmètre de protection rapprochée	Largeur approchée de 100 m soit 50 m de part et d'autre des forages

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet se situe au lieu dit "Cœur Bouliki" sur la commune de Saint-Joseph.

Les forages CB F1 et CB F2 sont situés près de 300 m en aval de la prise d'eau en bordure de la Rivière Blanche.

Ils sont situés sur la parcelle H 19 dont le propriétaire est l'ONF.

Les canalisations AEP et électriques suivront en partie la route existante : la voie communale de Bahuault

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Communes traversées :

Le projet est situé sur la commune de Saint-Joseph.

Les coordonnées des forages rattaché au système de projection géodésique " Fort-Desaix" (UTM fuseau 20) sont :

CB F1 sont X = 707 166.17; Y = 1 626 045.46

CB F2 sont X = 707 319.69 ; Y = 1 625 989.39

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors d'un zonage ZNIEFF de type 1 ou 2
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la commune de Saint-Joseph qui n'est pas une commune Littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet appartient Parc naturel régional de Martinique (PNRM). Il est situé sur le territoire de la Forêt départementalo-domaniale des Pitons sur Carbet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan des Prévention des Risques Naturels de la commune de Saint-Joseph a été approuvé le 03 décembre 2013. La zone de projet est concernée par l'aléa sismique comme toute la Martinique. On note également la présence de la Rivière Blanche à proximité de la zone de projet qui est soumise à l'aléa inondation (Aléa rouge). La rivière Blanche est sujette à érosion et méandration (non cartographiée au PPRN).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A notre connaissance, aucun site ou sol pollué n'est situé dans la zone d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La prise d'eau de la Rivière Blanche est située juste en amont des forages de Bouliki, ainsi l'aire d'alimentation de la prise d'eau, similaire à celle des forages est déjà grevée de périmètres de protection, en vigueur depuis septembre 2011 (Arrêté n° 11-03024). Le projet est également situé dans le périmètre de protection rapproché du captage Blanche exploité par le SCISM. Par ailleurs, les forages ont fait l'objet de l'avis d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique conformément à l'article R.1324-6 du code de la Santé Publique (Cf. Annexe 8).
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les forages sont localisés dans le périmètre du site inscrit " La vallée de Rivière Blanche". La situation des forages dans cette zone ne crée au demeurant pas de risques spécifiques pour la pérennité de ce site, bien au contraire.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements s'effectueront dans la nappe des basaltes fissurés. L'aquifère multicouche capté par les forages ne présente pas de connexions directes avec le cours d'eau de la Rivière Blanche. Aucun prélèvement dans le milieu naturel ne sera réalisé en phase travaux
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'influence de l'exploitation des forages sur la nappe d'eau souterraine ont fait l'objet d'un suivi du BRGM sur plusieurs années et de l'avis de l'hydrogéologue agréé. Les prescriptions de l'hydrogéologue agréé concernant l'exploitation de la nappe seront respectées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Potentiellement lors de la réalisation de la tranchée pour la pose des canalisation AEP et câblage électrique.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du sable , de la GNT et du béton devront être apportés sur site dans le cadre de la réalisation de la tranchée pour le passage des canalisations et câbles. Ces matériaux seront recherchés auprès d'entreprises locales.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact du projet sur les habitats naturels de végétation et la flore est faible en phase chantier considérant l'intérêt des habitats visés et la durée des travaux. Le projet n'aura pas d'impact significatif sur la faune terrestre en termes de risque de mortalité et de perte directe d'habitats susceptible d'avoir une implication réglementaire . Des mesures d'évitement et de réduction seront mises en œuvre de manière à limiter tout impact significatif sur les espèces de faune aquatique notamment le Poisson gale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'environnement des forages est composé en quasi-totalité par la forêt départementalo-domaniale des Pitons du Carbet. Les deux forages font partie d'une zone exploitée par l'ONF de veilles futaies. Il n'y a pas de la part de l'ONF, de prescription particulière par rapport à la présence des forages sur cette zone d'exploitation, autres que l'intérêt de réaliser le cas échéant des investigations plus poussées localement en termes d'inventaires, et celui de préserver autant que possible le caractère pittoresque du site naturel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le PPRN de 2013 de Saint-Joseph . En particulier on note l'aléa sismique fort comme toute la Martinique ; l'aléa inondation fort sur une partie du tracé de la canalisation AEP et l'aléa mouvement de terrain faible à fort au droit du tracé de la canalisation AEP. Les forages sont localisés dans un zonage réglementaire où l'aléa n'a pas été évalué. La canalisation AEP traverse en grande partie un zonage réglementaire Rouge et un zonage réglementaire Jaune(Cf. ANNEXE 6) le projet sera compatible avec le PPRN de Saint-Joseph.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	D'après les analyses réalisées, l'eau délivrée par les forages est conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble de paramètres mesures : ils seront directement reliés à l'étage de chloration de l'usine de Durand. Les sources de pollution à proximité des forages sont quasi inexistantes. Des périmètres de protection seront mis en place autour des forages (Cf. Annexe 10).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des engins de chantier circuleront pendant la phase travaux dont la durée est estimée à 4 mois. En phase d'exploitation, les déplacements de véhicules seront faibles et ponctuels et auront lieu que lors des travaux d'entretien du site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Des nuisances sonores seront générées pendant la phase travaux. Ces nuisances seront faibles et limitées et les engins utilisés seront conformes aux normes en vigueur et les 1ère habitations sont situées à plus de 1.5 km des forages. Des habitations sont situées à proximité de la future tranchée à réaliser vers l'usine de Durand.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier, par l'émission de CO2, de poussières, de nuisances sonores, par les rejets accidentels de polluants et par la présence de déchets, peut engendrer des nuisances sur la santé et la salubrité publique. Compte-tenu de l'environnement immédiat et de la nature du projet, les effets attendus faibles et limités et concernent avant tout le personnel du chantier et dans une moindre mesure les riverains présents aux alentours et les randonneurs et baigneurs.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier produira les déchets habituels : plastiques d'emballages, papiers et cartons, petits déchets dangereux pour l'environnement (huiles, graisses, etc.).L'entreprise veillera à assurer l'enlèvement et le tri des déchets au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Des conteneurs sélectifs à couvercle seront installés à cet effet. Les produits dangereux (produits chimiques et autres) ne seront pas stockés sur site. Les terres de déblais et les déchets de construction seront évacués.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ouvrages enterrés ne portent pas atteinte à l'intégrité du paysage : les bâtiments de surface sont constitués de bâtis de 2 x 1 m, et dépassant du sol de moins de 1.50 m concernant les équipement électriques et moins de 1m concernant les têtes de forages. Ils sont généralement masqués par la végétation environnante ou peints de manière à optimiser leur intégration paysagère. Seules les clôtures d'enceinte grillagées, qui devront avoir une hauteur d'environ 2 mètres pour assurer la protection des unités de production pourraient être perçues.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De par sa nature le projet améliorera le cadre de vie des habitants de Fort-de-France.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet sera conforme aux réglementations en vigueur.

Une attention particulière sera prêté pendant la réalisation de la tranchée nécessaire au passage des câbles électrique et AEP . Pendant la phase de réalisation des travaux dans le lit mineur du cours d'eau, la continuité hydraulique et écologique sera maintenue .

Des mesures permettant de réduire les risques de pollution seront mises en œuvre pendant l'ensemble de la durée des travaux et permettront de prévenir la dégradation de la qualité des eaux superficielles et souterraines.

En phase exploitation, Afin de les protéger des nuisances, les forages seront équipés d'un regard de protection en béton avec capot de fermeture cadénassé. Des périmètres de protection immédiat consisteront à un clôture de 10 m par 10 m centrée sur chaque forage, avec portail d'entrée cadénassé.

Les forages seront équipés d'un régulateur de débit et d'un débitmètre électromagnétique et d'une sonde piézométrique permettant de suivre le niveau de la nappe et de vérifier l'absence de surexploitation de la ressource.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux relatifs aux risques sanitaires et à la protection de la ressource font l'objet d'un avis spécifique conformément aux articles R1321-6 à R1321-10 et R1321-14 du code de la santé publique.

Les disponibilités en eau, les mesures de protection à mettre en œuvre et la définition des périmètres de protection des captage ont fait l'objet d'un avis de de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique conformément à l'article R.1324-6 du code de la Santé Publique (en cours) . De plus un dossier d'autorisation loi sur l'eau sera déposé et traitera notamment des incidences du projet la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux y compris de ruissellement. Les mesures en phase travaux et en phase exploitation y seront décrites.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 6 : Zonages PPRN Saint-Joseph 2013 - Annexe 7 : Prospection hydrogéologique du BRGM sur les forages en date de septembre 2020 - Annexe 8 : Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique - Annexe 9 : Occupation des sols à proximité de la zone de projet - Annexe 10 : Périmètres de protection autour des forage

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

FORT - DE - FRANCE

le,

15 Mars 2021

Signature



B.P. 162
97202 Fort de France Cedex

Forages Coeur Bouliki CB F1 et CB F2 – Saint-Joseph (972)
Annexes cas par cas



CONSULTING

SAFEGE
1 Zone Artisanale de Manhity
Immeuble Grémeau
97232 LE LAMENTIN

Direction France Sud Outre-Mer

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Inde - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Version : 1

Date : 31/01/2021

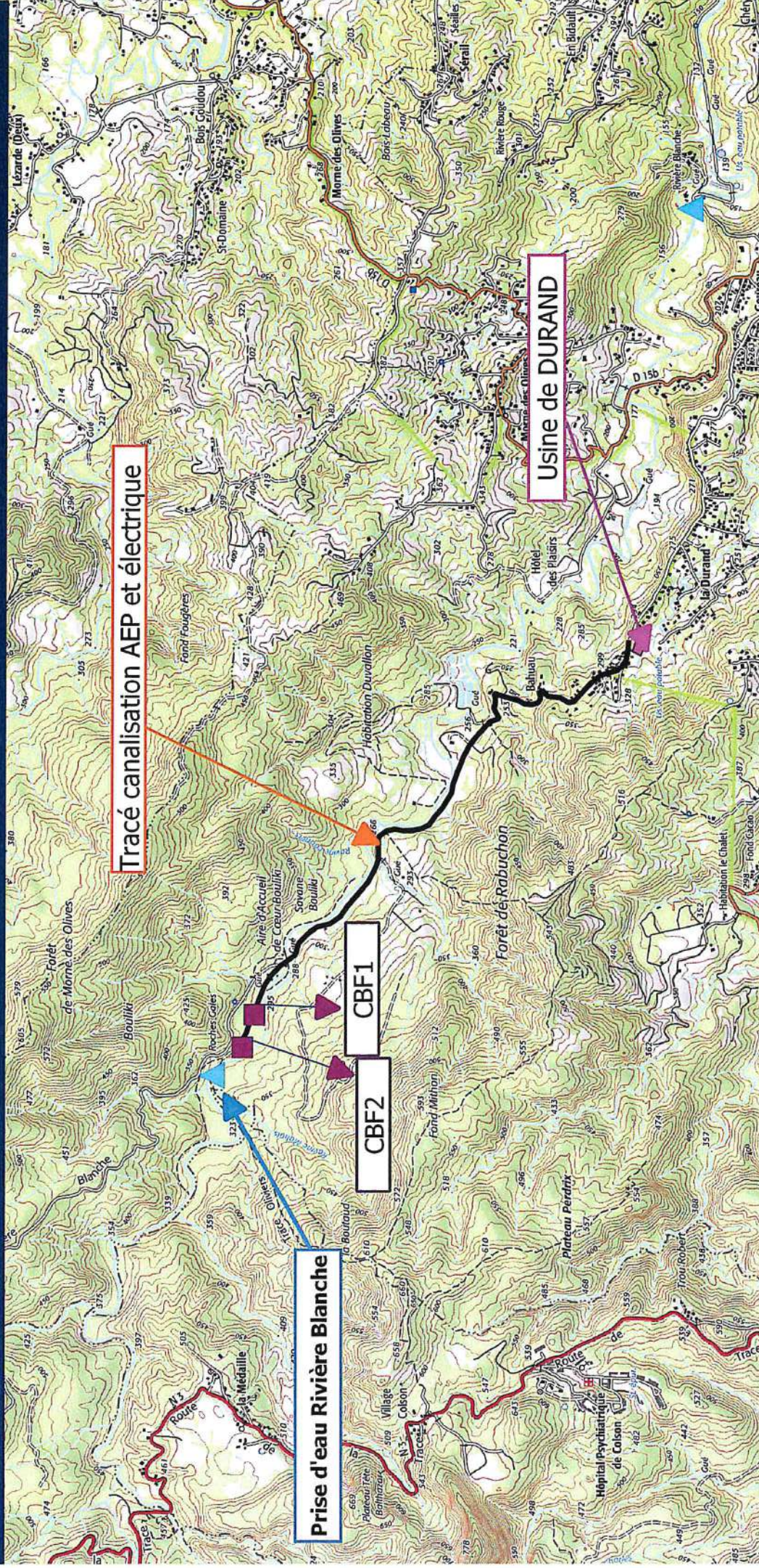
Nom Prénom : Sarah ZGA

Visa : Astrid CHANTEUR

Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000

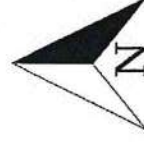
Forages Coeur Bouliki CB F1 et CB F2 – Saint-Joseph (972)

Plan de localisation échelle 1:25 000e



Légende

- Forages
- UPEP Durand
- Tracé canalisations



ODYSSEI

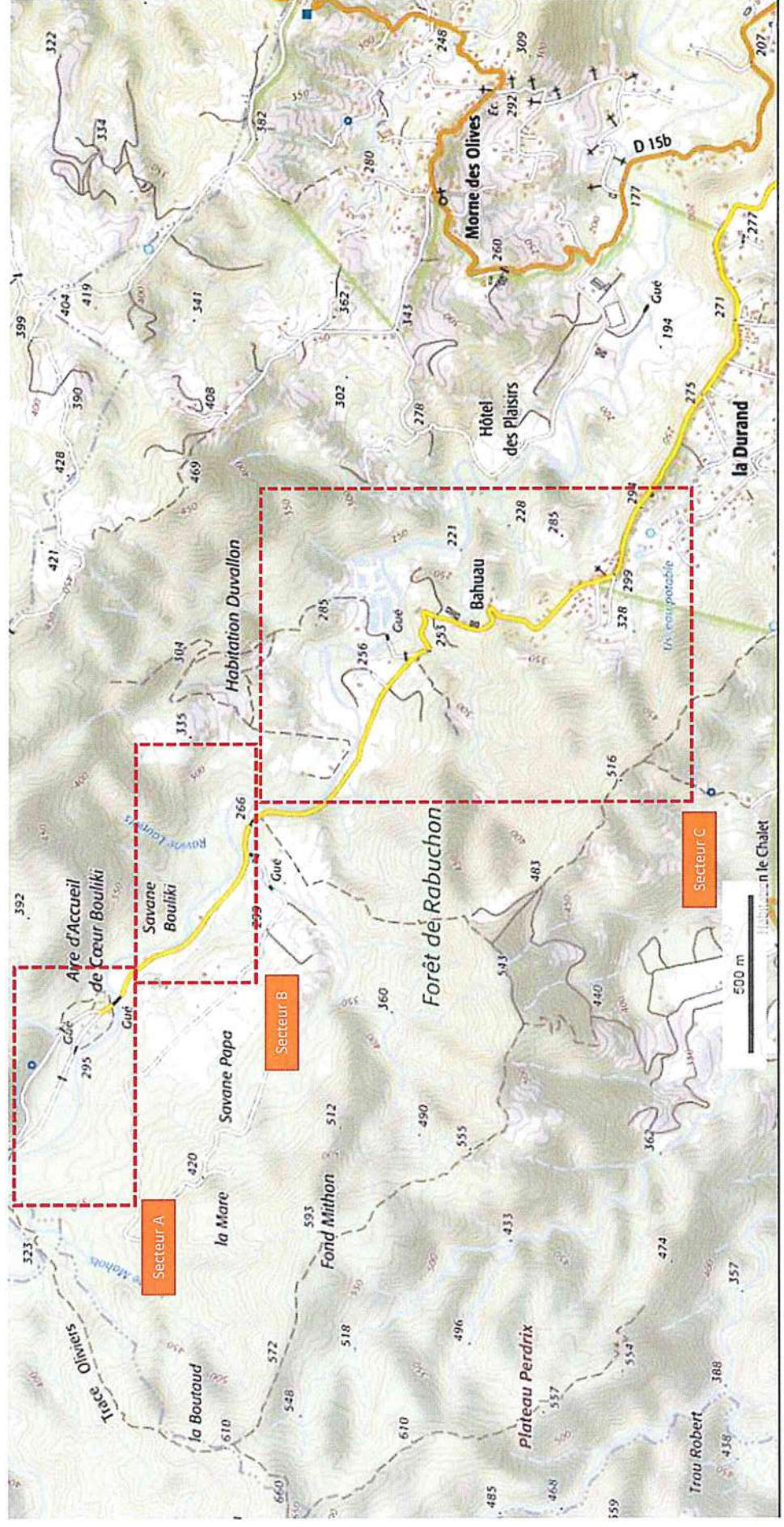
Annexe 3 : Photographies du site

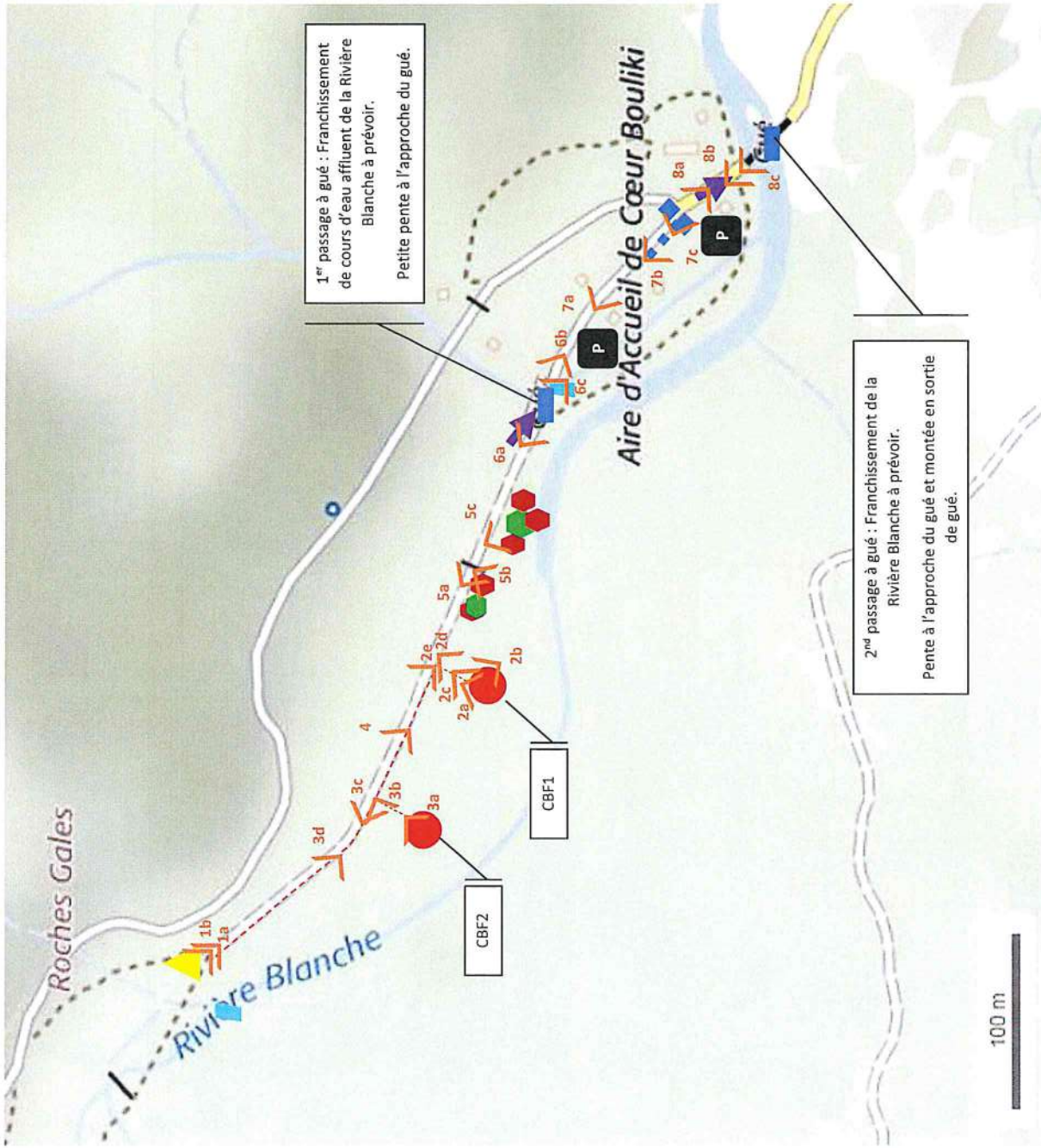
Photographies du site : Cœur Bouliki

Visites de site du 10 et 25 Novembre 2020



UPEP Durand Coeur Bouliki





LEGENDE

	FORAGE & CÂBLAGE
	DESSABLEUR
	OUVRAGE / BUSE
	GUE
	PASSERELLE PIETONNE
	FOSSE
	VARIATION TOPOGRAPHIQUE DOUCE
	BARRIERE
	BLOC ROCHEUX ET/OU GROS ARBRES
	PARKING

Figure 1 : Dessableur du l'UPEP de Durand (PDV 1a) et ancien raccordement des forages existants (PDV 1b)

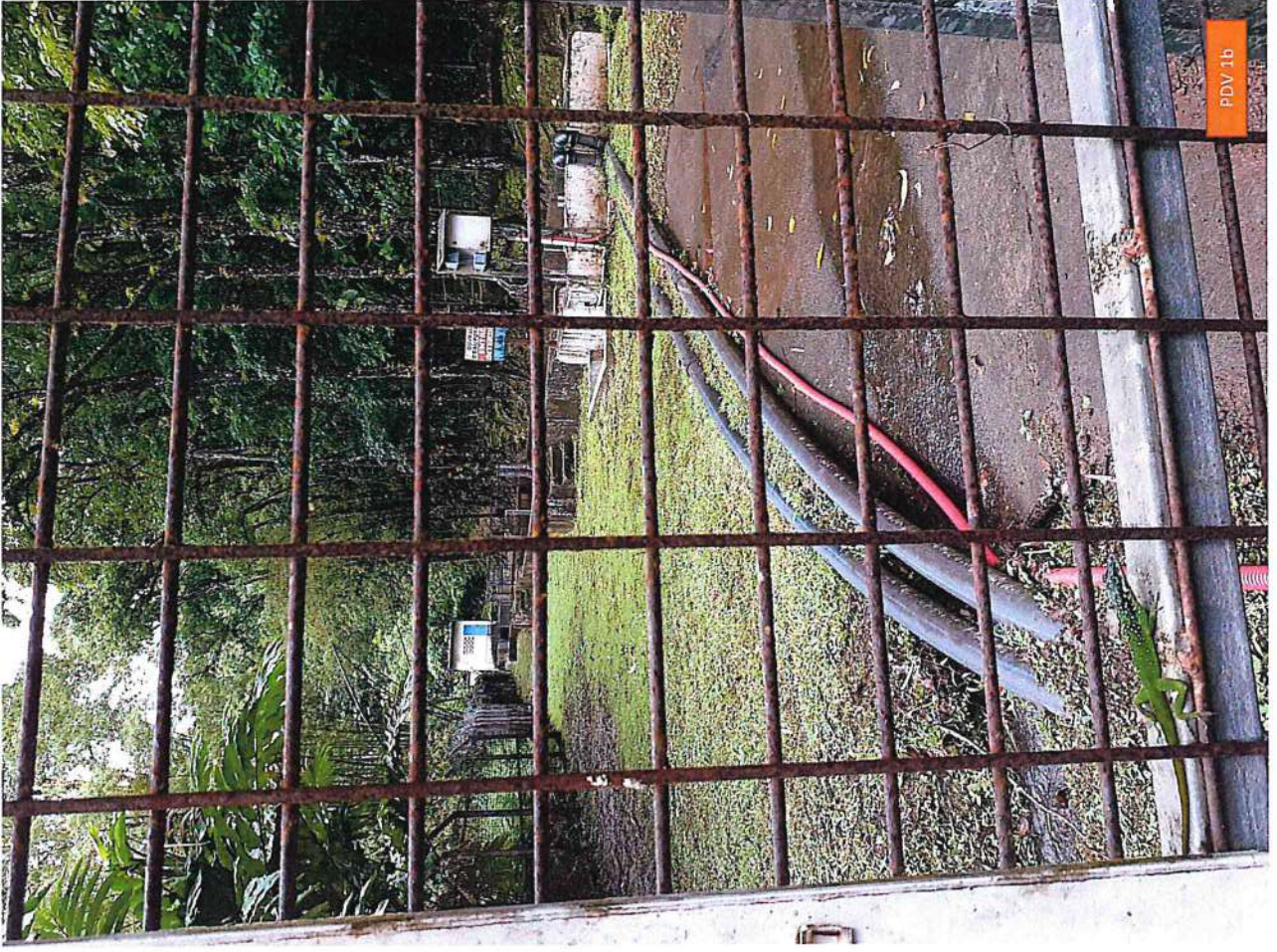


Figure 2 : Forage 1 non raccordé et câblage existant jusqu'au dessableur

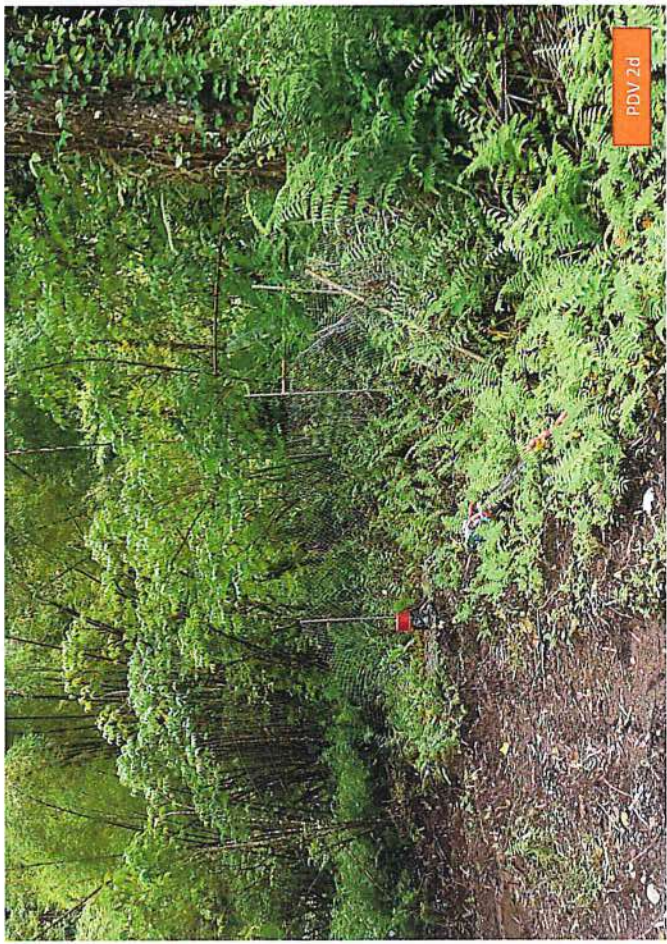
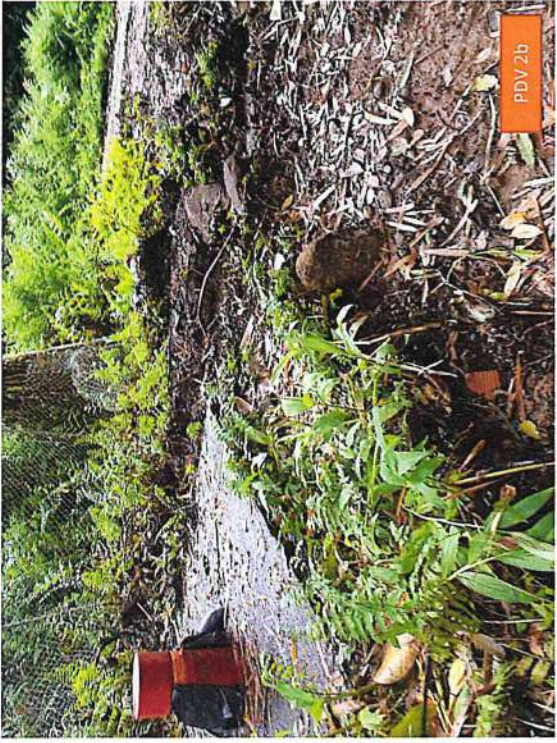


Figure 4: Câblage entre les 2 forages



Figure 3 : Forage 2 non raccordé et câblage existant jusqu'au dessableur



Figure 5 : Barrière avec dalle de béton, gros arbres et blocs rocheux le long du chemin menant aux forages



Figure 6 : 1^{er} Gué à franchir avec léger dénivelé et passerelle piétonne (à droite)



Figure 7 : Parking non bétonné, Allée de blocs rocheux avec fossés et ouvrages hydrauliques

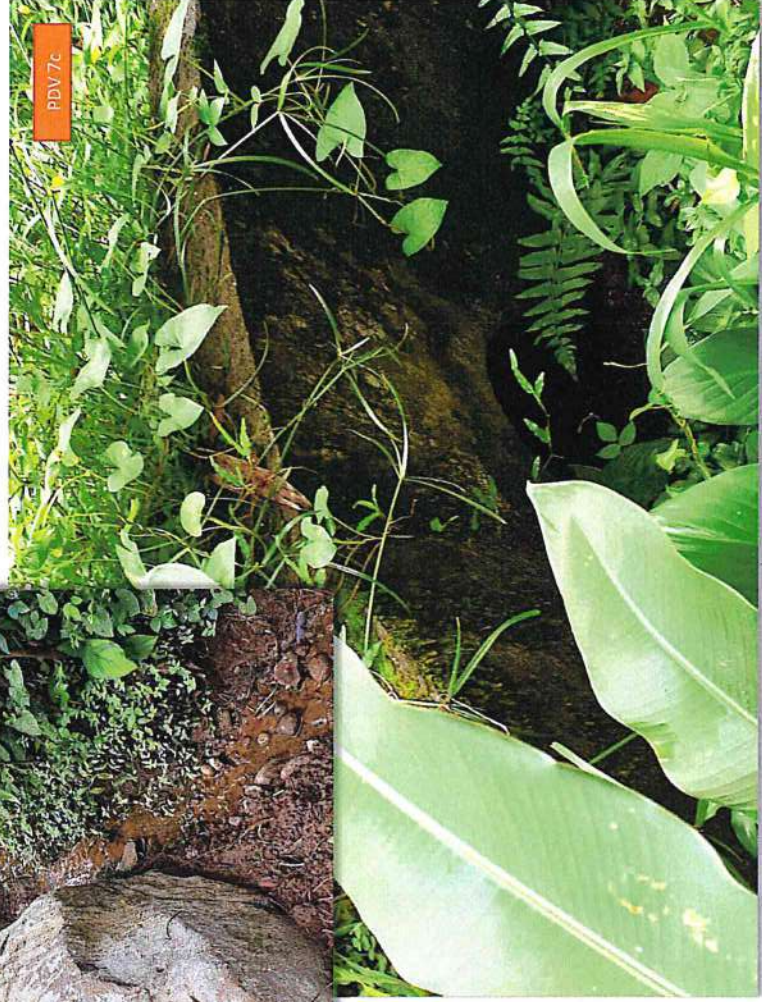
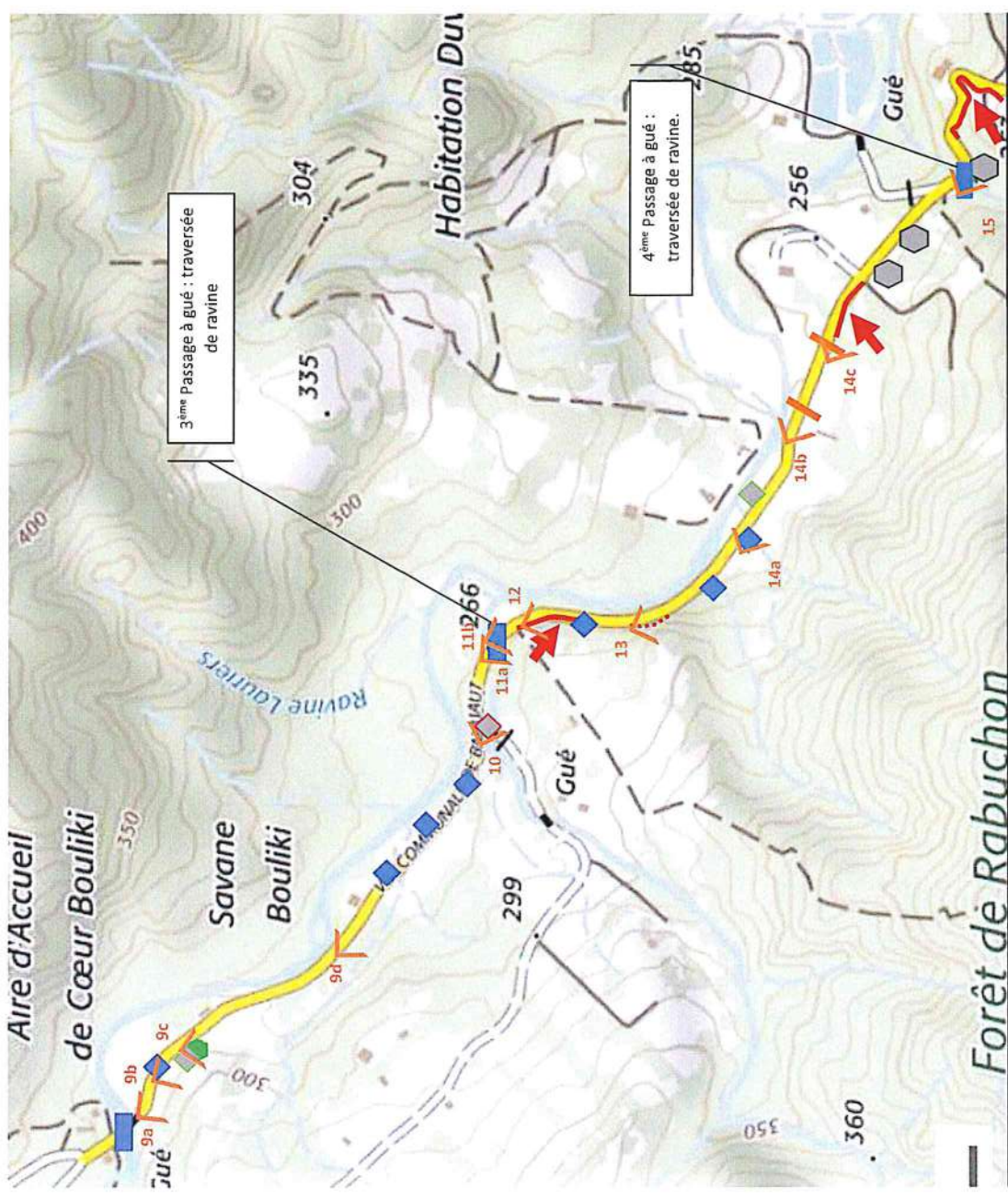


Figure 8 : Parking bétonné en amont du 2nd gué (à gauche); 2nd Gué à franchir (à droite); Vue d'ensemble (milieu)



Secteur B



LEGENDE

	OUVRAGE / BUSE
	GUE
	PASSAGE SURELEVE
	INTERSECTION ROUTE
	INTERSECTION SENTIER / ENTREE DE CHAMP
	VARIATION TOPOGRAPHIQUE FORTE (Montée)
	VARIATION TOPOGRAPHIQUE FORTE (Descente)
	POTEAU ELECTRIQUE
	ACCOTEMENT FAIBLE VOIRE INEXISTANT
	GROS ARBRE

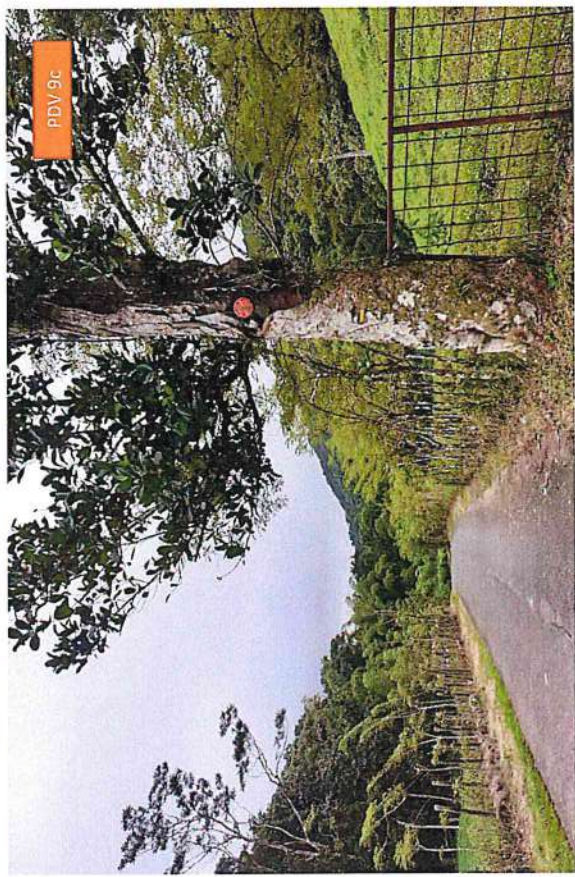
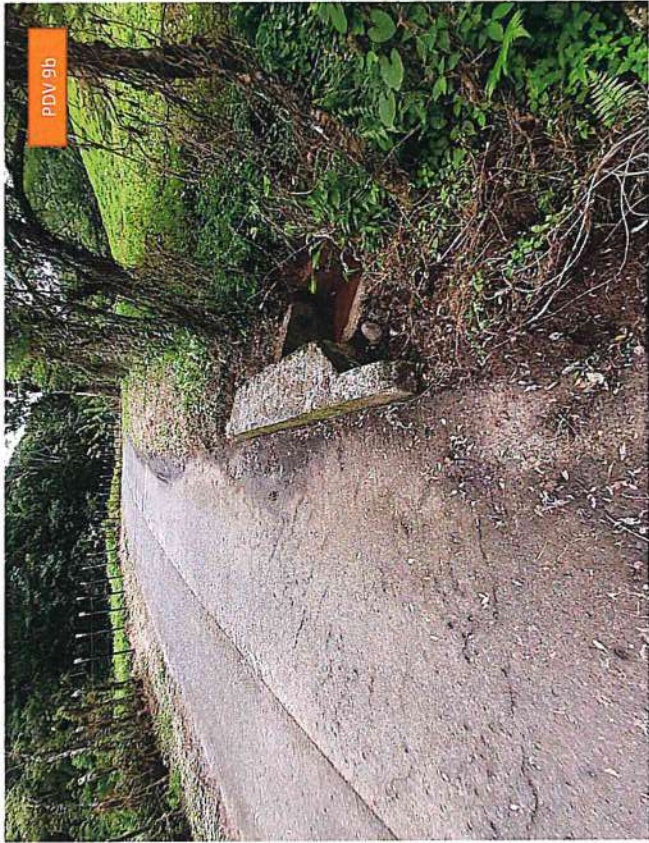
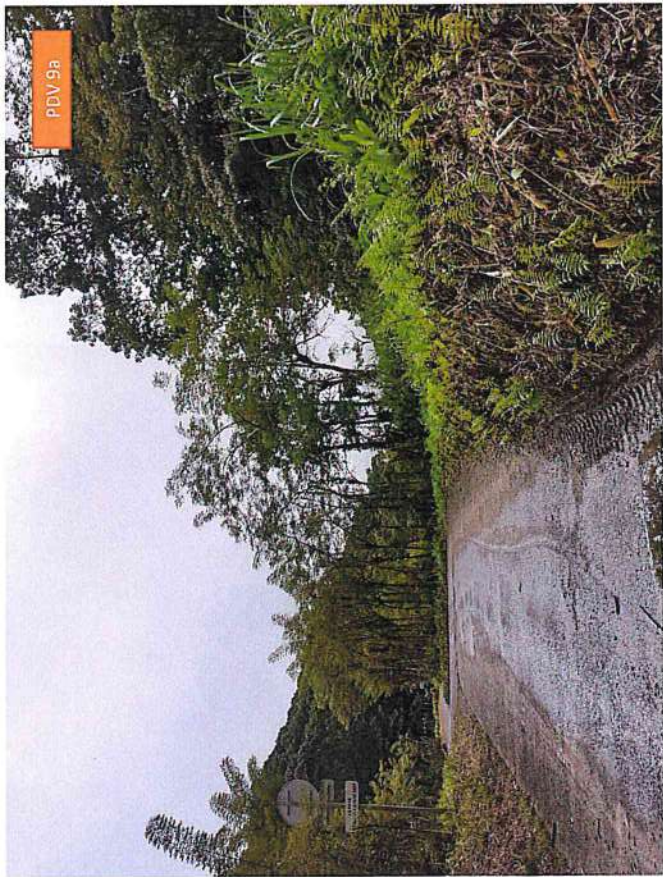


Figure 9 : Léger dénivelé en sortie du 2nd gué (gauche); Ouvrage hydraulique (droite); Gros arbre et entrée de parcelle (bas à gauche); Exemple de faible accotement (bas à droite)



Figure 10 : Exemple de route intersectée



Figure 11 : Franchissement du 3ème gué (en bas et à droite)

Figure 12 : Exemple de différentiel topographique (descente) en aval du 3^{ème} gué



Figure 13 : Portion de route avec absence d'accotement

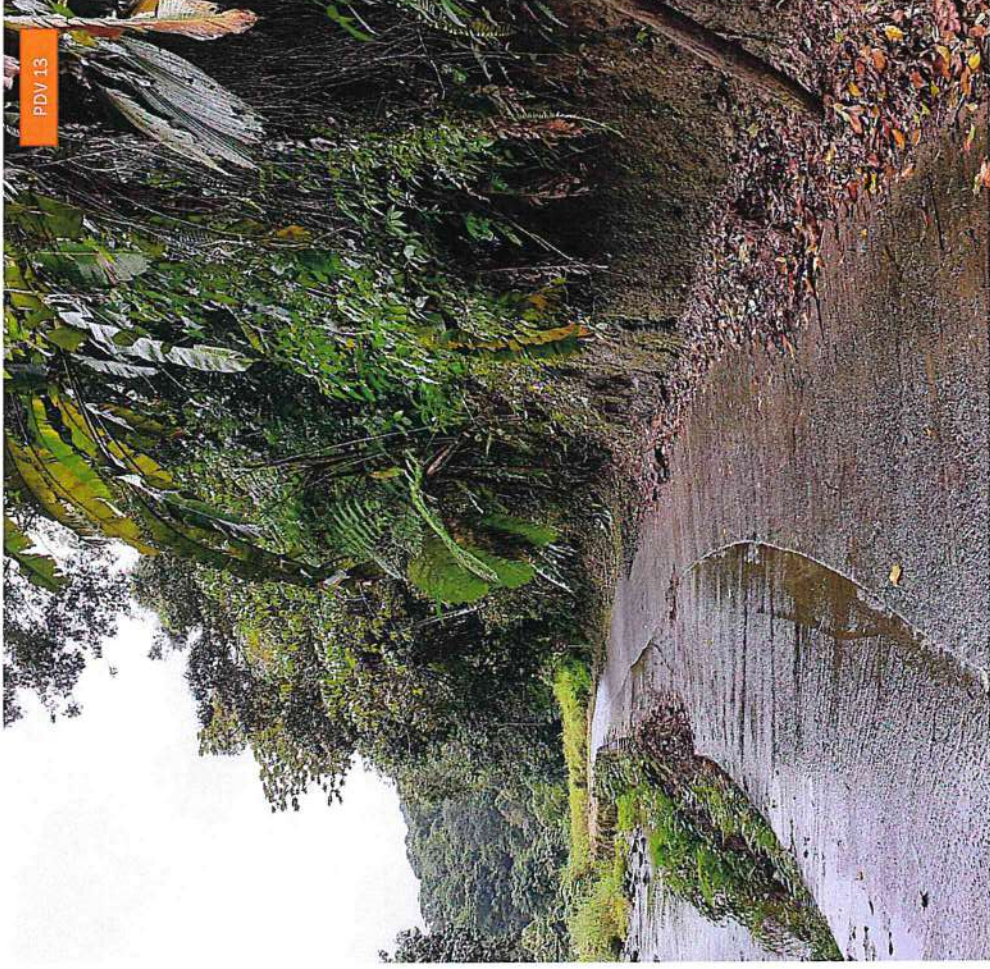


Figure 14 : Franchissement de passages surélevés et variation topographique importante (en haut et à droite) ; Franchissement d'ouvrages (en bas à gauche)

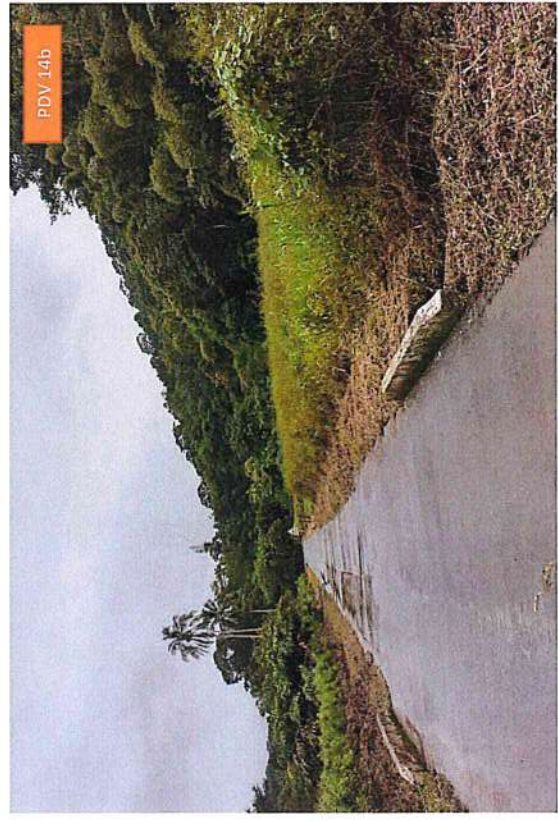
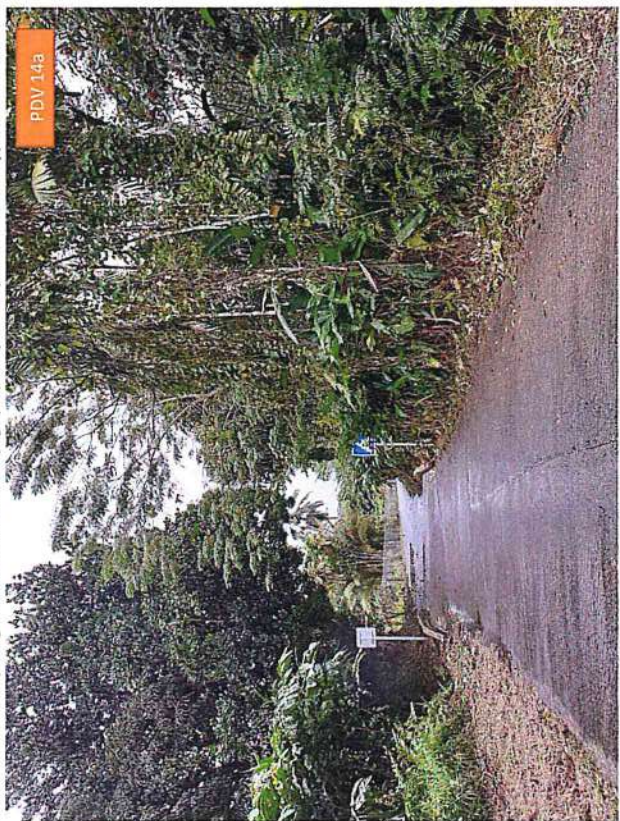
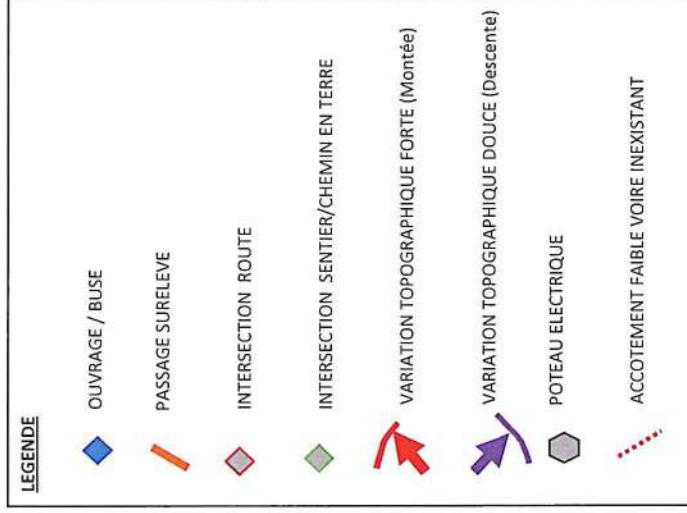
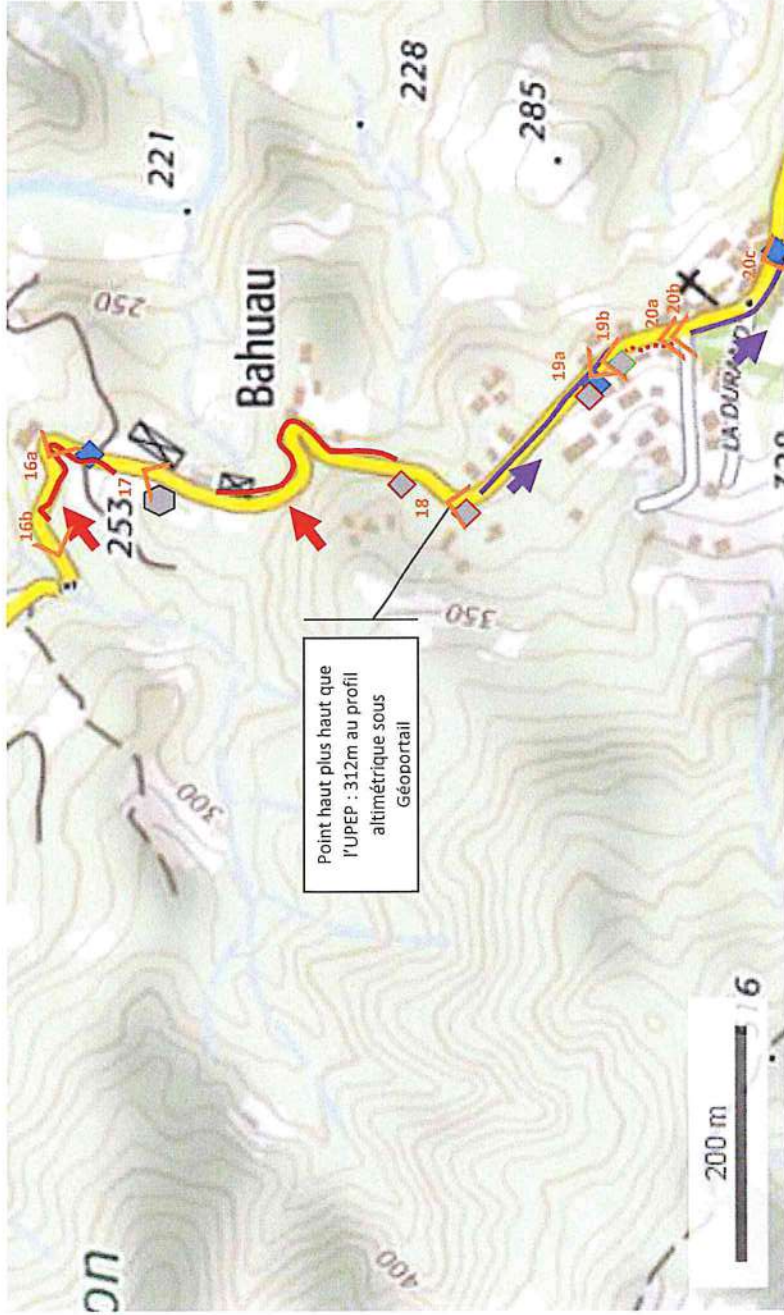
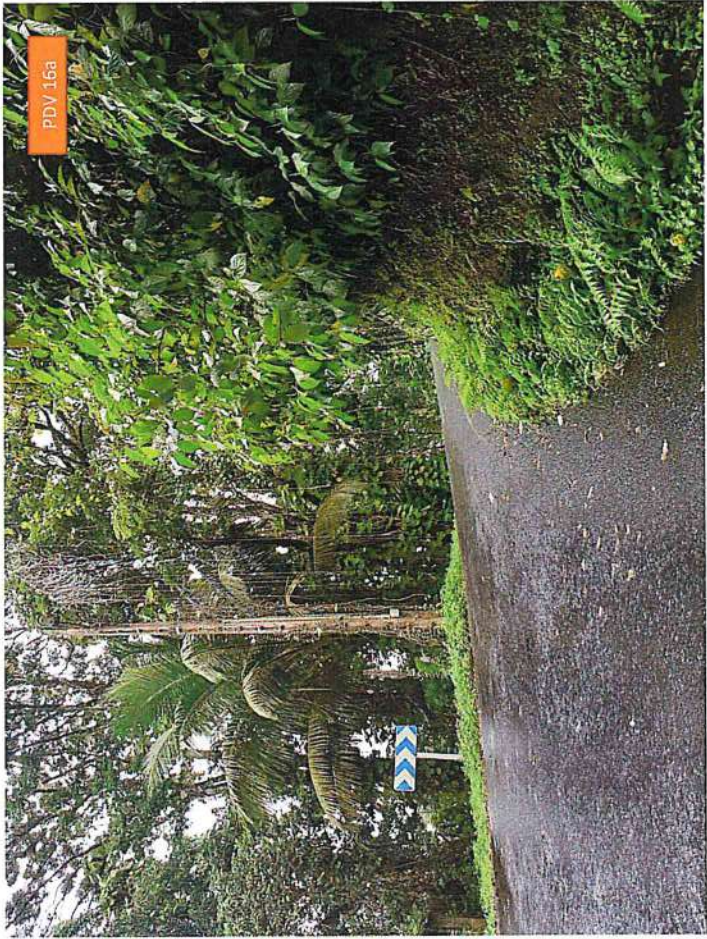




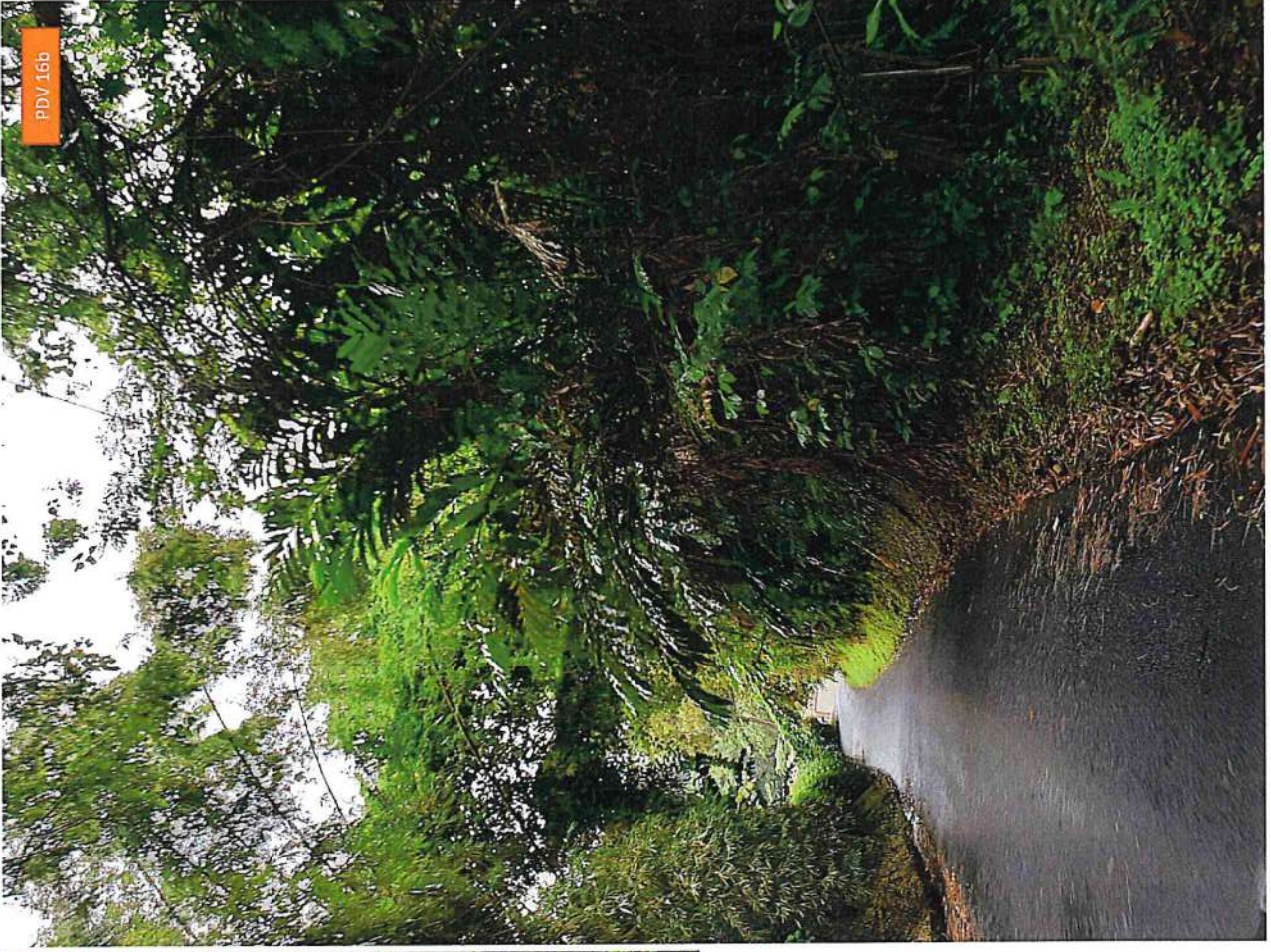
Figure 15 : Poteau électrique

Secteur C





PDV 16a



PDV 16b

Figure 16 : Variations topographiques importantes



Figure 17 : Poteau électrique récemment installé



Figure 18 : Carrefour/entrée de route avec busage



Figure 19 : Absence d'accotement (à gauche) et entrée de parcelle (à droite)

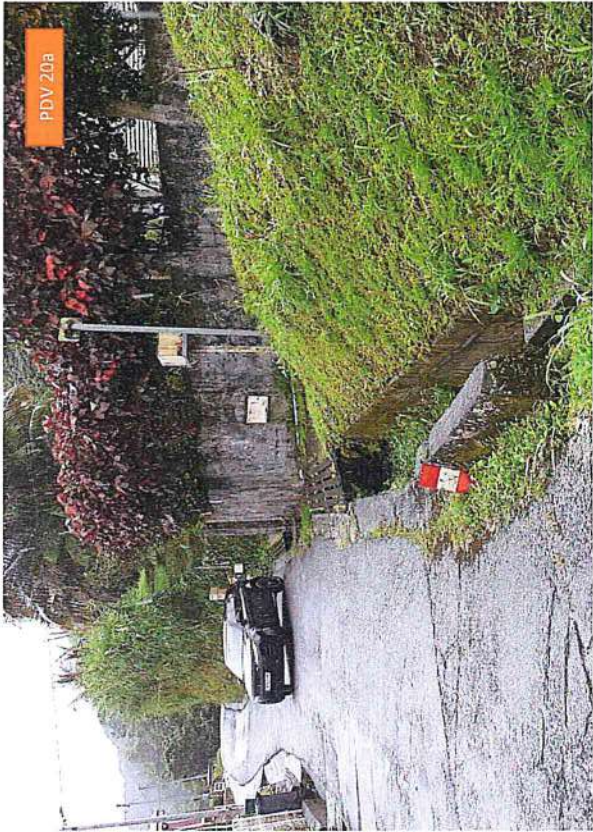
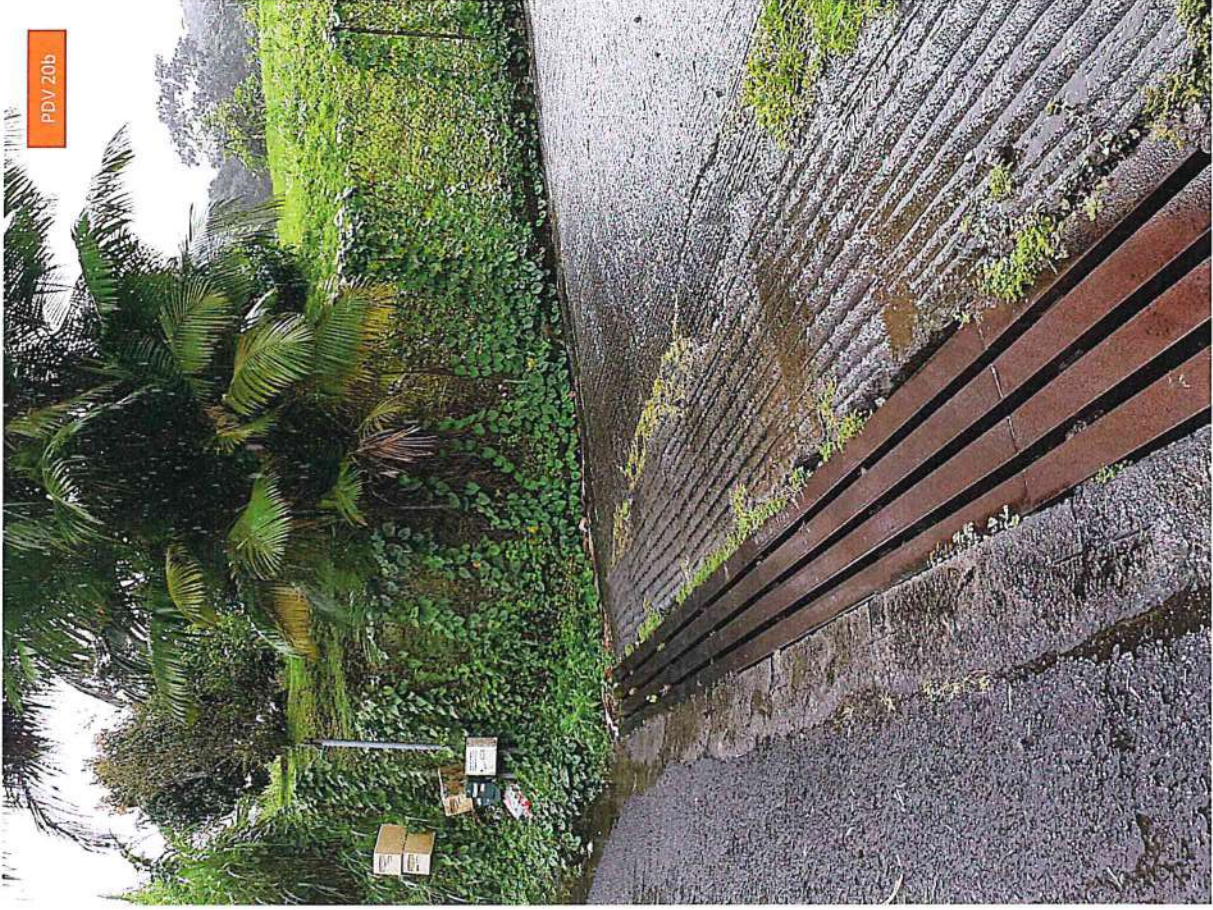


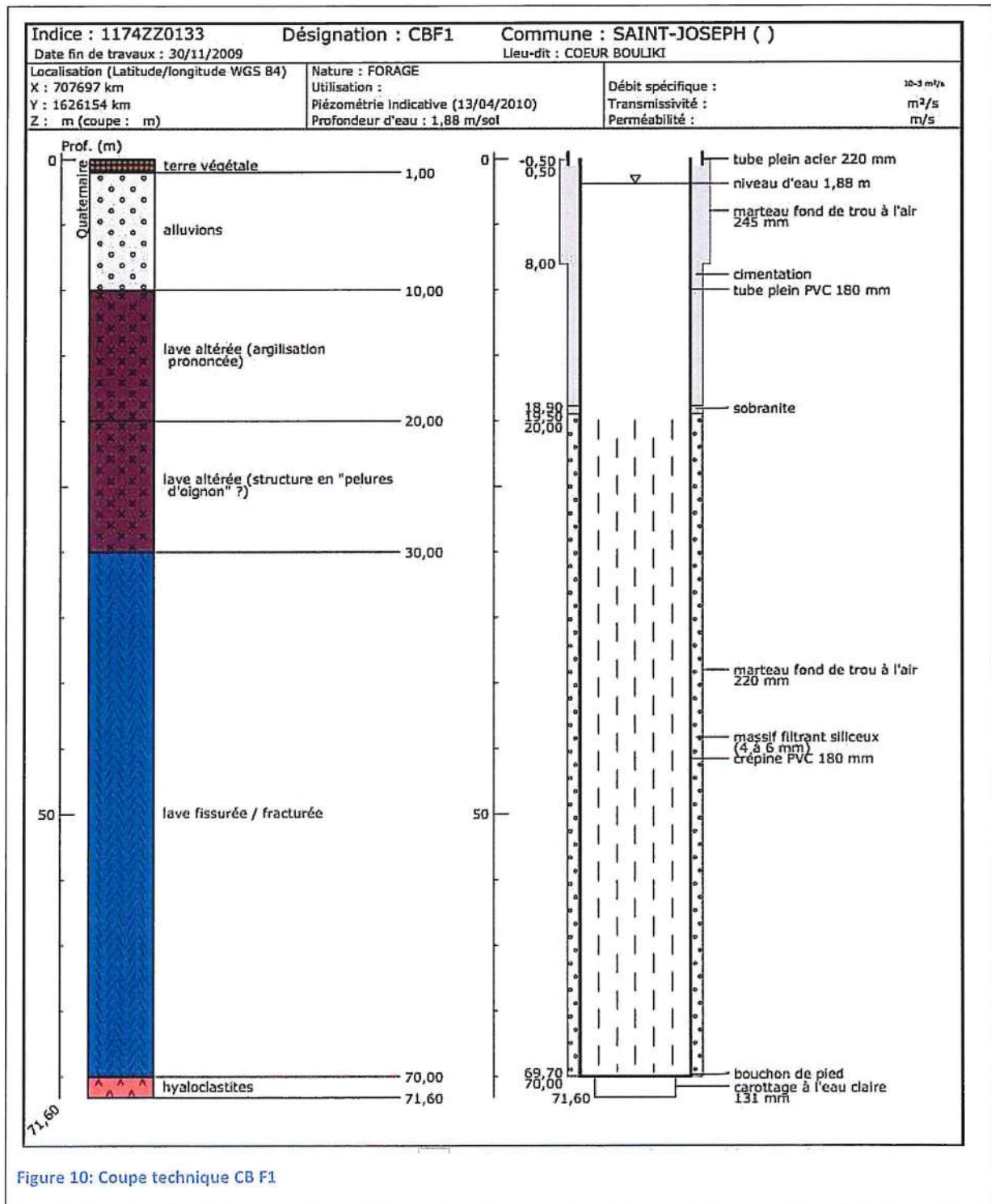
Figure 20 : Exemples d'aménagements (fossés, grilles de récupération) au lieu-dit Durand, à l'approche de l'UPEP

Annexe 4 : Plans de projet

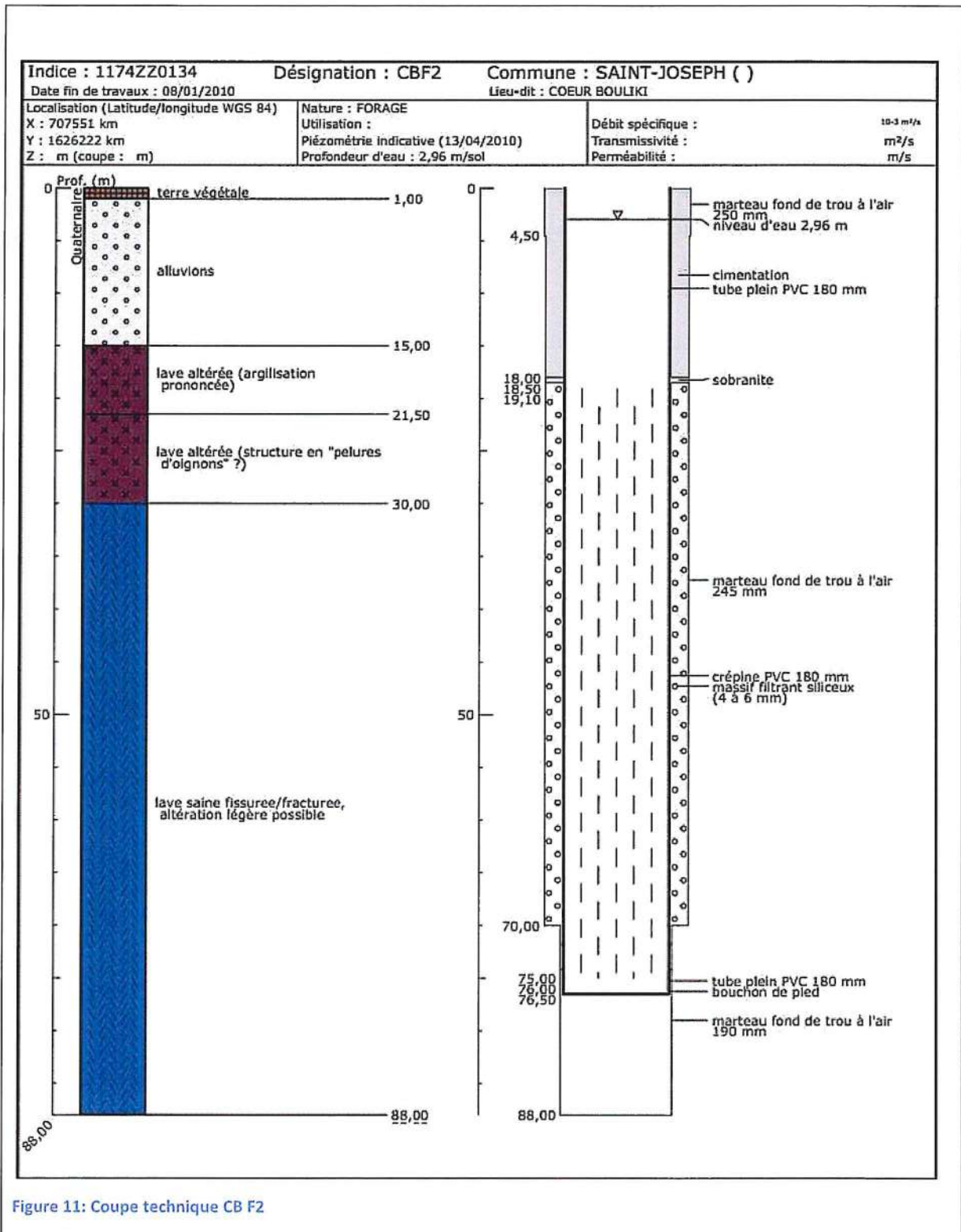
Coupe technique des ouvrages de forages

1. COUPES TECHNIQUES DES OUVRAGES

1.23 Forage CB F1



1.24 Forage CB F2



Description détaillée des ouvrages de forages

1.26 Description des forages

2.1.1 Forage CB F1



Figure 13 : Photo du forage CB F1 le 05 aout 2013

Situé au milieu de la forêt protégée de Cœur Bouliki, en bordure d'un chemin d'accès empierré et à 50 m de la Rivière Blanche (rive gauche) CB F1 se présente sous la forme d'un tubage métallique de 1 m de hauteur environ et entouré d'une margelle bétonnée d'environ 1 m de côté.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Profondeur finale : 70,00 m
- Diamètre de foration en tête : 245 mm
- Diamètre de foration au fond : 220 mm.
- Equipement : tube PVC de diamètre 163 x 180 mm, de 0 à 70 m, crépiné entre 19,50 et 70,00 m
 - Bouchon de fond cimenté
- Massif annulaire : gravier siliceux calibré 4-6 mm de 19 à 70 m.
- Cimentation annulaire : de 18.50 m jusqu'à la surface.

Les caractéristiques du forage sont illustrées dans la coupe technique (*figure 14 ci avant*).

Le forage CB F1 est protégé par un capot métallique cadénassé. Il ne dispose pas de clôture, celle-ci sera mise en place lors de l'établissement des périmètres de protection.

Les équipements de production de CB F1 ne sont pas encore installés. Ils seront composés d'une pompe immergée en inox, d'un débit adapté de 45 m³/h avec 20 m de HMT, de sa colonne d'exhaure rigide en inox, raccord jonc-joint et d'une protection contre le dénoisement par sonde de niveau bas. L'armoire électrique sera déportée dans l'enceinte du local qui abritera le groupe électrogène. Une bride pleine boulonnée protégera la tête de puits. L'équipement comportera en outre une protection contre les coups de bélier, un robinet de prélèvement, une vanne à siège et un compteur à tête émettrice. Une sonde piézométrique enregistreuse équipera le forage.

L'ensemble sera étanche de façon à résister à une éventuelle submersion en cas d'inondation. Une margelle bétonnée de 1 m de hauteur et de 2 x 2 m, fermée par un capot en aluminium cadénassé protégera la tête de puits.

L'ensemble sera peint en vert pour mieux s'intégrer dans le paysage.

La canalisation d'adduction en PEHD PN16 à raccords électrosoudés, diamètre 125 mm relie CB F1 au dessableur. Cette canalisation court le long du chemin de service, elle est cachée par la végétation mais reste vulnérable aux dégradations involontaires lors de l'entretien de la forêt. Elle sera enterrée et

munie d'un grillage avertisseur. La tranchée accueillera aussi les fourreaux pour les câbles d'alimentation électrique et pour les câbles de transmission d'information vers l'armoire électrique.

2.1.2 Forage CB F2



Situé à 160 m de CB F1, ce forage se trouve lui aussi en rive gauche de la rivière. Il est d'aspect identique au premier forage.

Figure 14: Photo forage CB F2 le 5 aout 2013

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Profondeur finale : 76,50 m
- Diamètre de foration en tête : 250 puis 245 mm
- Diamètre de foration au fond : 190 mm.
- Equipement : tube PVC de diamètre 163 x 180 mm, de 0 à 70 m, crépiné entre 19,00 et 75,00 m
 - Bouchon de fond
- Massif annulaire : gravier siliceux calibré 4-6 mm de 18,50 à 76,50 m.
- Cimentation annulaire : de 18.00 m jusqu'à la surface.

Les caractéristiques du forage sont illustrées dans la coupe technique (*figure 15 ci avant*).

Schéma de principe de fonctionnement actuel et futur

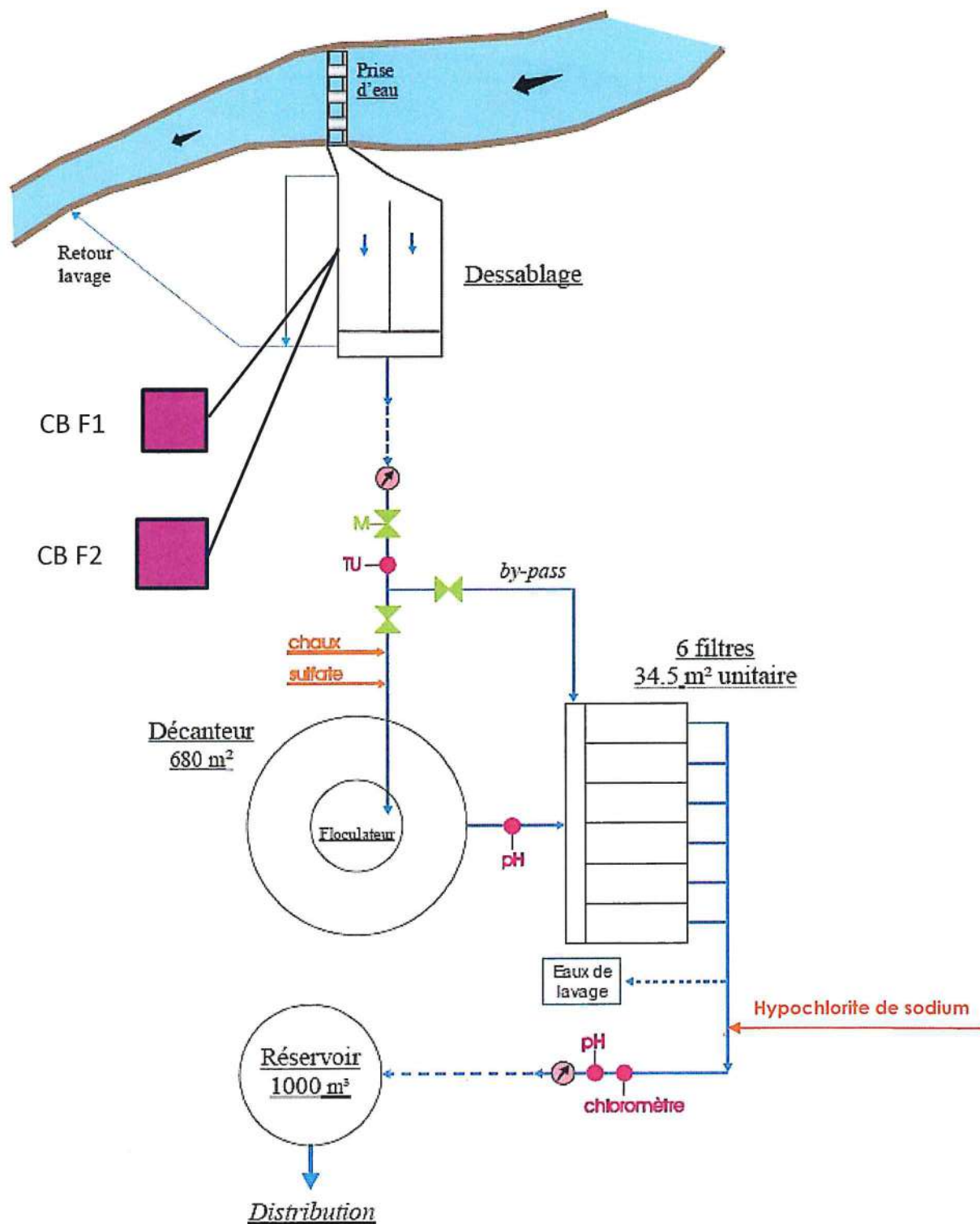


Schéma de principe du fonctionnement actuel (Source : ODYSSI/SUEZ Consulting, 2020)

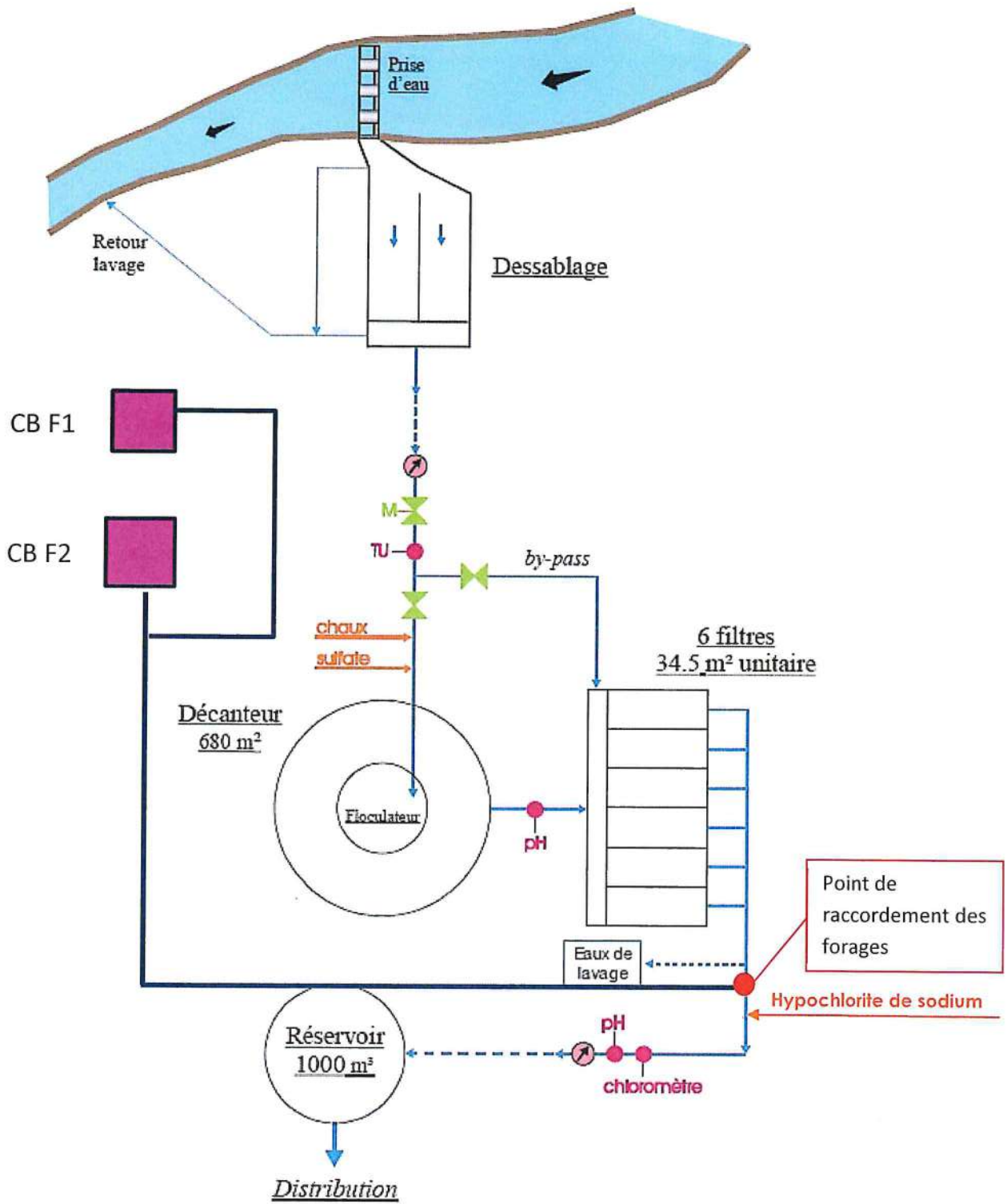
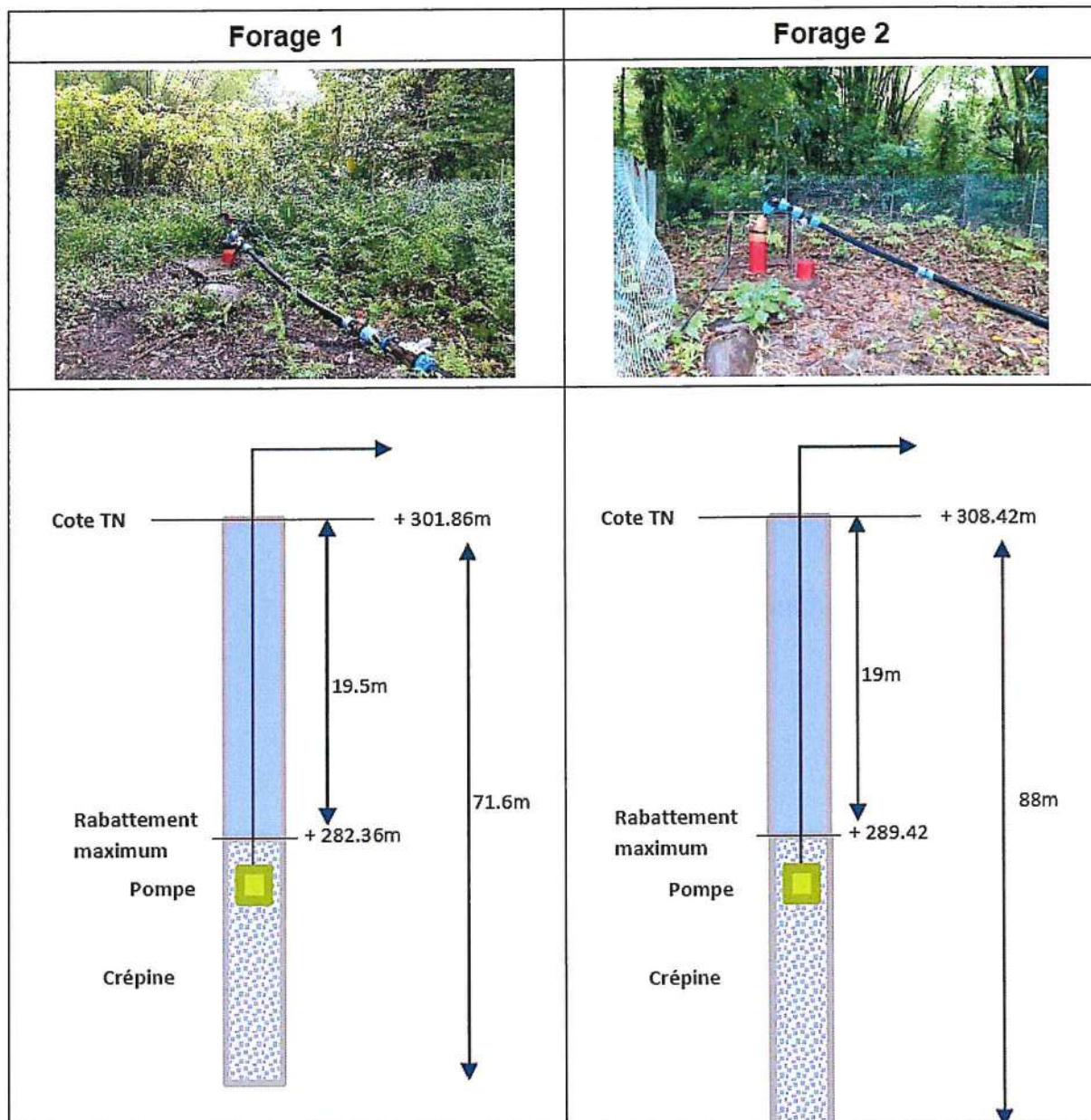


Schéma de principe du fonctionnement futur (Source : ODYSSI/SUEZ Consulting, 2020)



Coupe des forages en fonctionnement futur (Source : SUEZ Consulting, 2021)

Vue en plan général et détaillé canalisation AEP

DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE
COMMUNE DE SAINT-JOSEPH



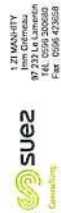
7 - Rue des Arts et Miliers
97203 Saint-Joseph
Tel. : 0596-713510

Raccordement des forages de Coeur Bouilki à l'étage chloration de l'usine Durand

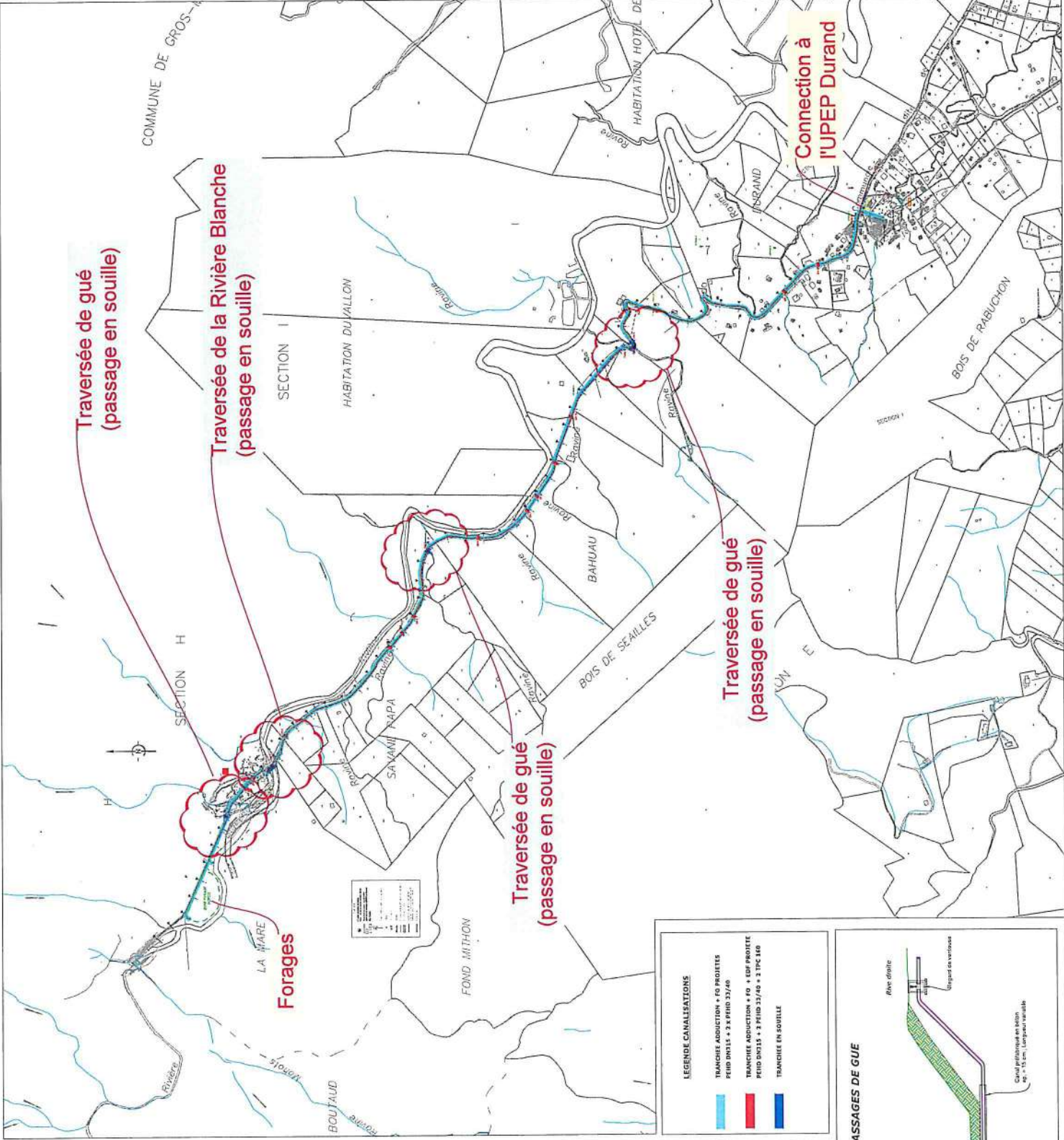
ESQ.	AVP	PRO	DOE	VISA
A	Fevrier 2021	DIR	JEAN-PAUL VERT	
B	Etat	Non	VERT	

Vue en plan générale du projet

NUMERO DE PLAN :	01
NUMERO D'ETUDE :	20MAG132
DATE :	Février 2021
CHIEF DE PROJET :	A.C.

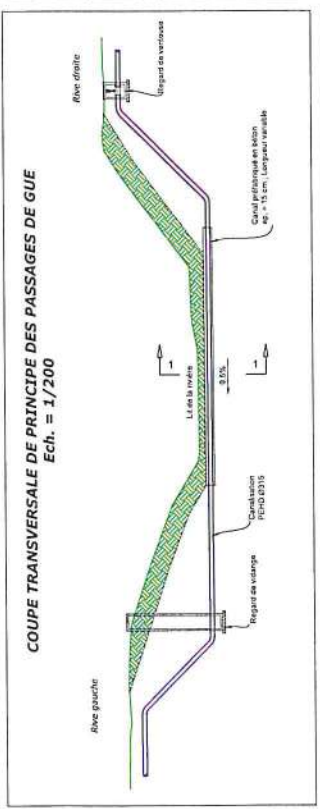
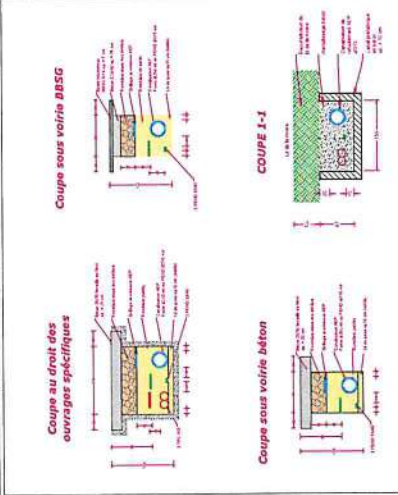


171 MANRIEY
Imm. Omboua
97 293 La Lamentin
Tel. : 0596 423628
Fax : 0596 423628



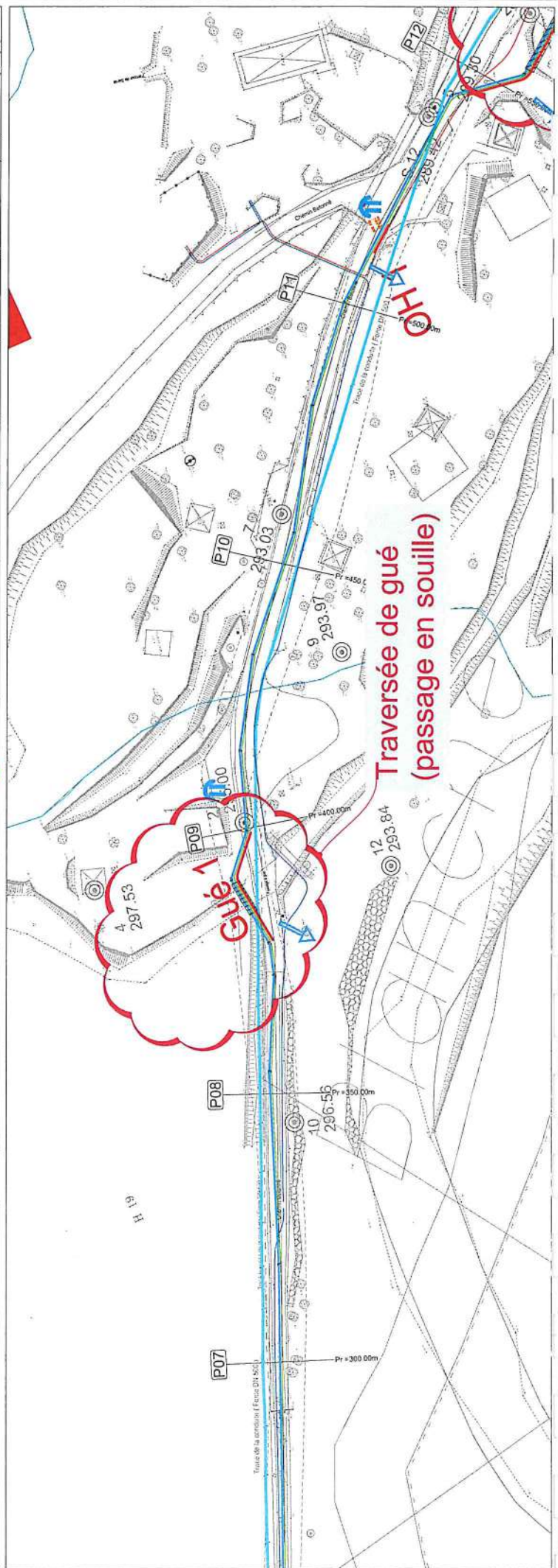
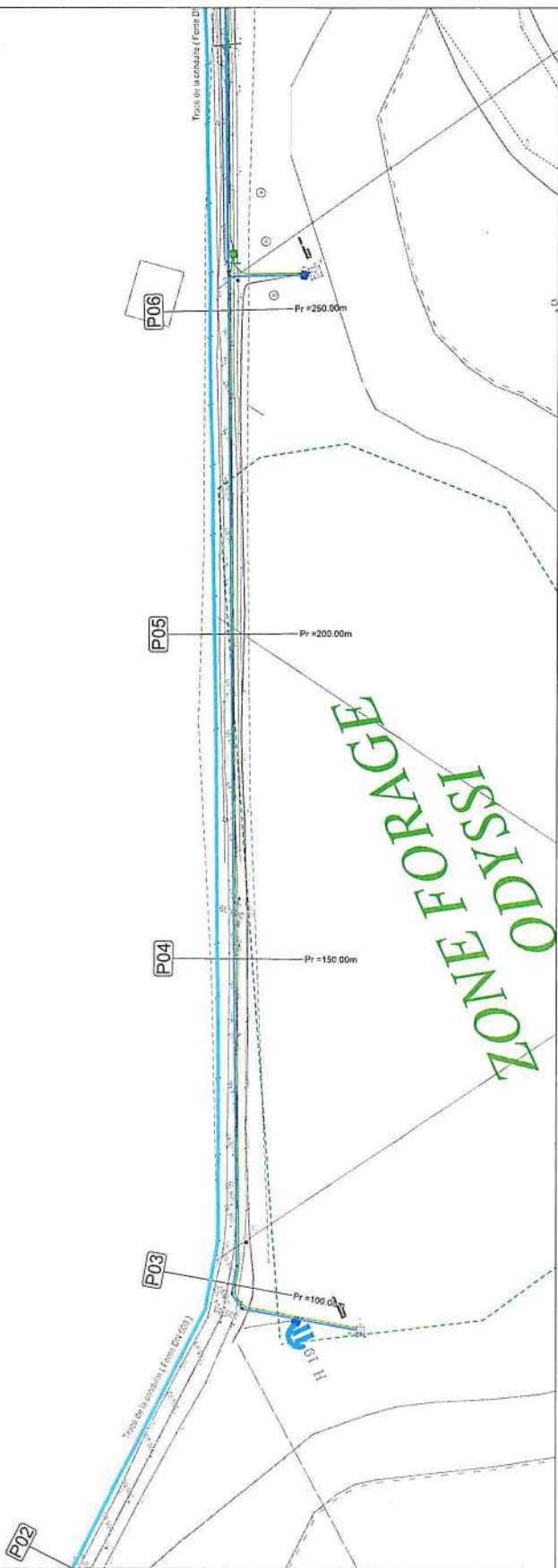
LEGENDE CANALISATIONS

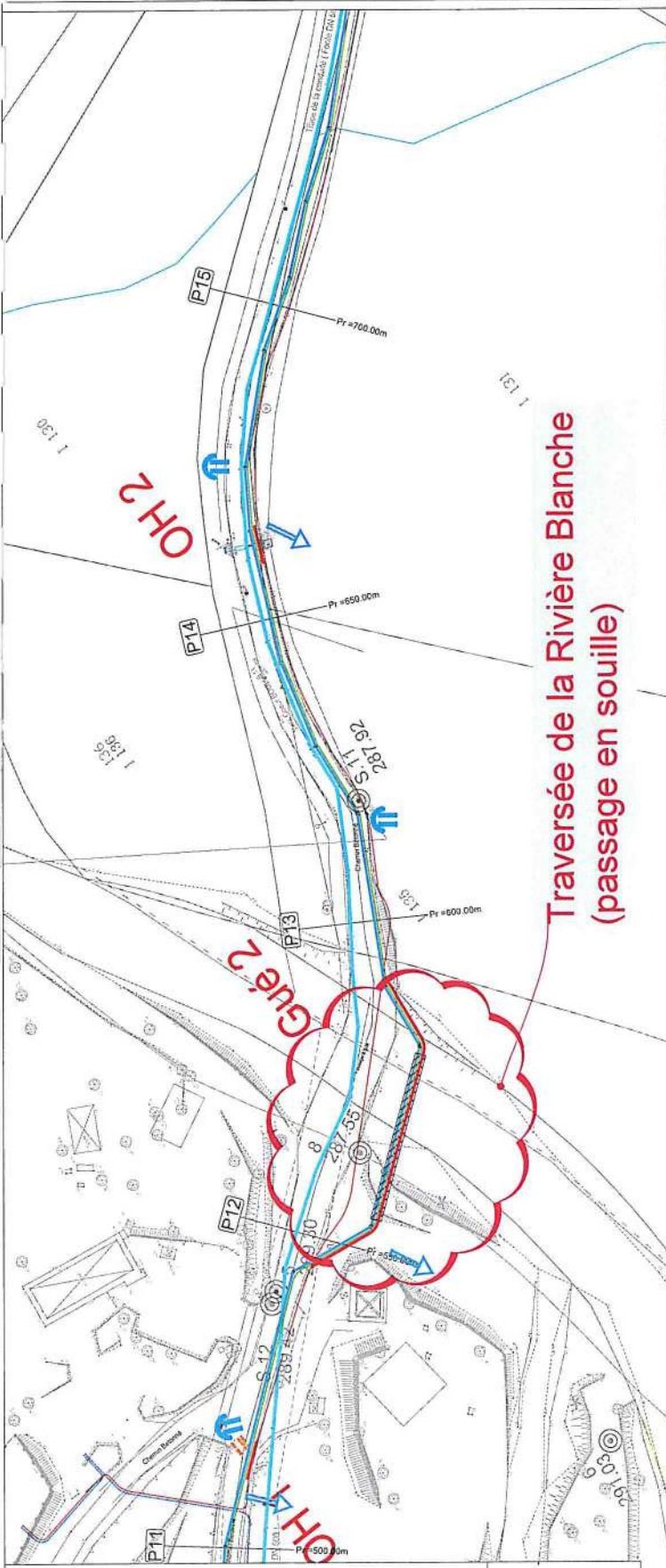
█	TRANCHE ADDUCTION + FO PROJETE PERI D0115 + 3 X PERI 32/40
█	TRANCHE ADDUCTION + FO + EDM PROJETE PERI D0115 + 3 PERI 32/40 + 3 TIC 160
█	TRANCHE EN SOUILLE



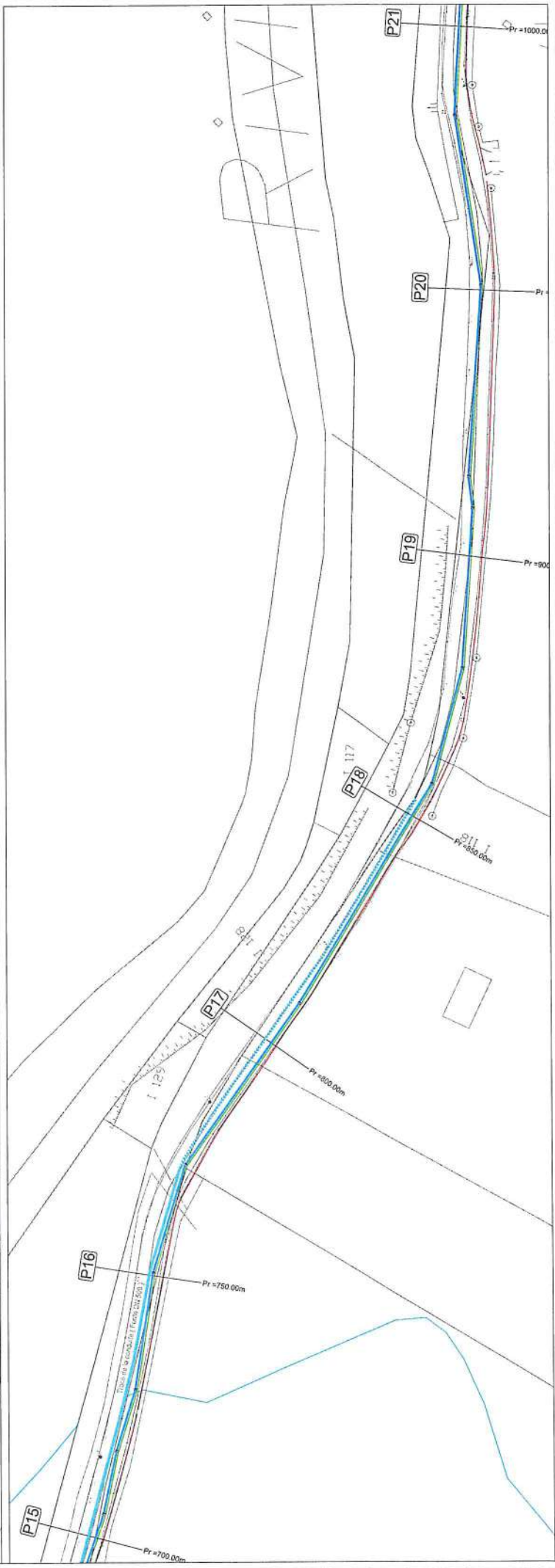
PROJET	ESQ	AMP	PRO	DCE	VISA
DATE	DATE	DATE	DATE	DATE	DATE
<p>Vue en plan du projet Planchette 1/77</p>					
MAÎTRE DE PLAN	SUE2				
NUMÉRO DE PLAN	E01/ELLE				
NUMÉRO DE PLAN	0000				
DATE	01/01/2021				
PROJET	A.C.				

- LEGENDE
- RESEAUX EXISTANTS
 - RESEAUX EN COURS D'ETUDE
 - RESEAUX A ETUDIER
 - RESEAUX A ETUDIER
 - RESEAUX A ETUDIER
 - RESEAUX A ETUDIER
 - RESEAUX A ETUDIER
 - RESEAUX A ETUDIER
 - RESEAUX A ETUDIER
 - RESEAUX A ETUDIER





Traversée de la Rivière Blanche (passage en souille)



DEPARTEMENT DE LA MANITOQUE
COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

ODYSSI
ODYSSI
1100, rue de la Vallée
Saint-Joseph, QC J0L 1R0
Tél. 506-837-5151

Recordement des forages de Coner Boultin à l'étage d'allocation de l'usine Durand

N°	Pr	AVP	PRO	DCE	VISA
ESQ	AVP	PRO	DCE	VISA	

NUMÉRIQUE PLAN: 03

MAÎTRE D'ŒUVRE: SUE2

PROJET: 1050

DATE: 2021

CHIEF DE PROJET: A.C.

Plan 2021

LEGÈRE

- Réseau d'égout
- Réseau d'eau froide
- Réseau d'eau chaude
- Réseau de gaz
- Réseau de chauffage
- Réseau de refroidissement
- Réseau de ventilation
- Réseau de climatisation
- Réseau de chauffage par rayonnement
- Réseau de refroidissement par rayonnement
- Réseau de ventilation par rayonnement
- Réseau de climatisation par rayonnement

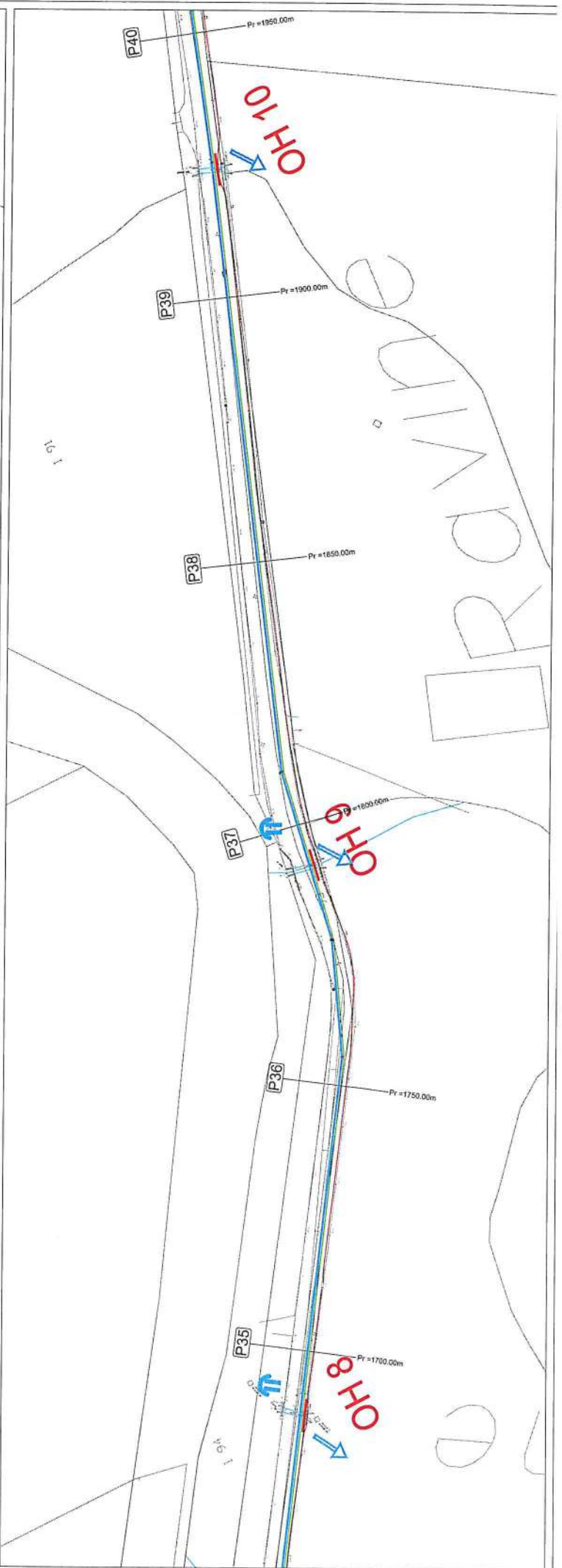
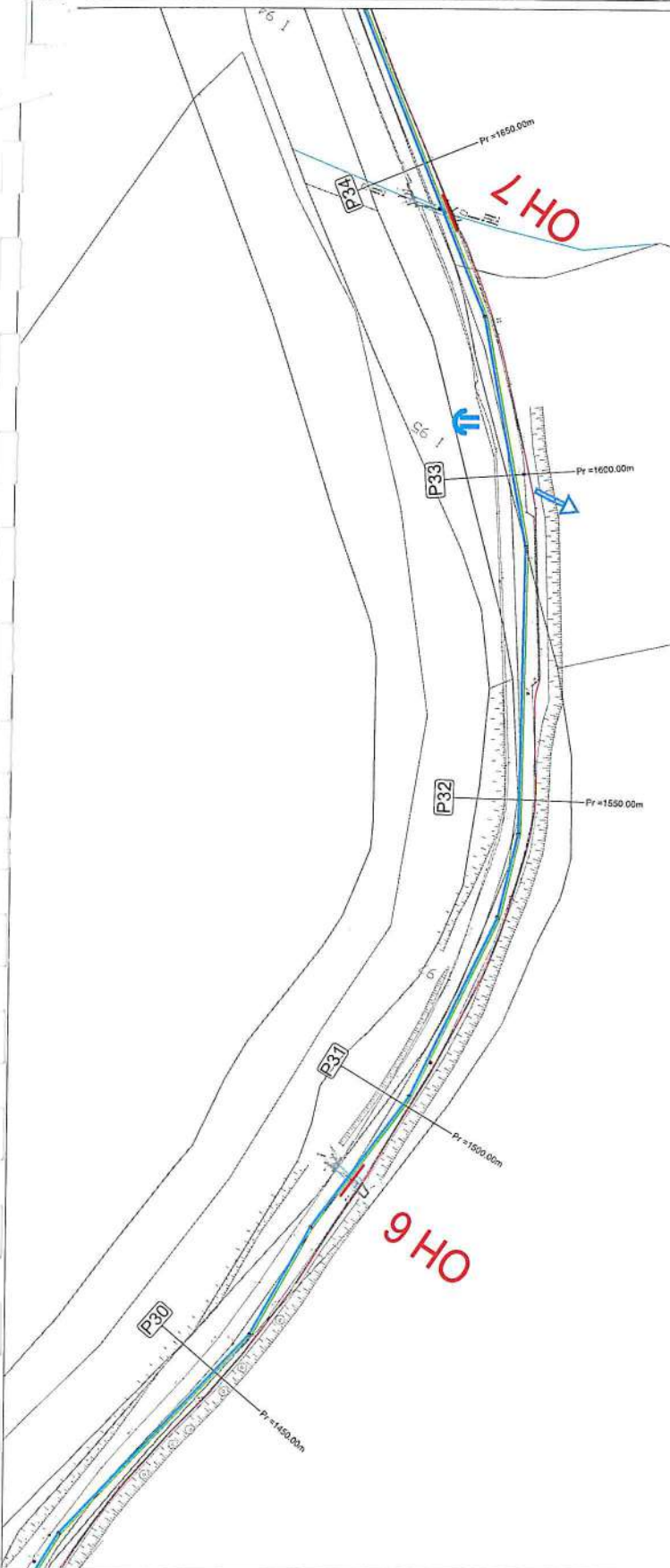


Raccordement des forçages de Coeur Recyclé à l'étape chloration de l'usine Durand

Préparé par	DATE	Approuvé par	DATE
ED	SD	VP	SD
ED	SD	VP	SD
ED	SD	VP	SD

NUMERO DE PLAN	05
NUMERO DE FICHE	EDS/12
DATE	07/01/2021
CHIEF DE PROJET	A.C.

<ul style="list-style-type: none"> — LIGNE — LIGNE EN COURS — LIGNE EN PROJET — LIGNE EN PROJET (PROJET) — LIGNE EN PROJET (PROJET) (PROJET) — LIGNE EN PROJET (PROJET) (PROJET) — LIGNE EN PROJET (PROJET) (PROJET) — LIGNE EN PROJET (PROJET) (PROJET) 	<ul style="list-style-type: none"> — LIGNE — LIGNE EN COURS — LIGNE EN PROJET — LIGNE EN PROJET (PROJET) — LIGNE EN PROJET (PROJET) (PROJET) — LIGNE EN PROJET (PROJET) (PROJET) — LIGNE EN PROJET (PROJET) (PROJET) — LIGNE EN PROJET (PROJET) (PROJET)
--	--



Préparé par	Préparé le	Approuvé le	Approuvé par
ESQ	AVP	PRD	DCCE
VISA		VISA	

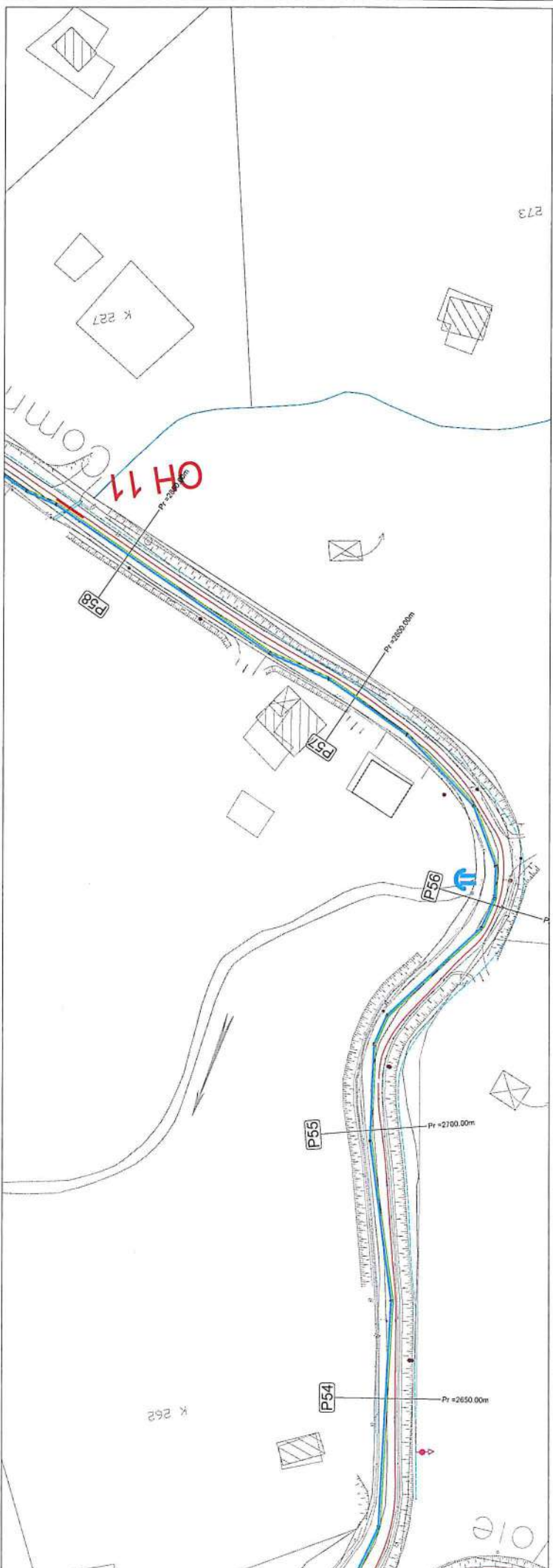
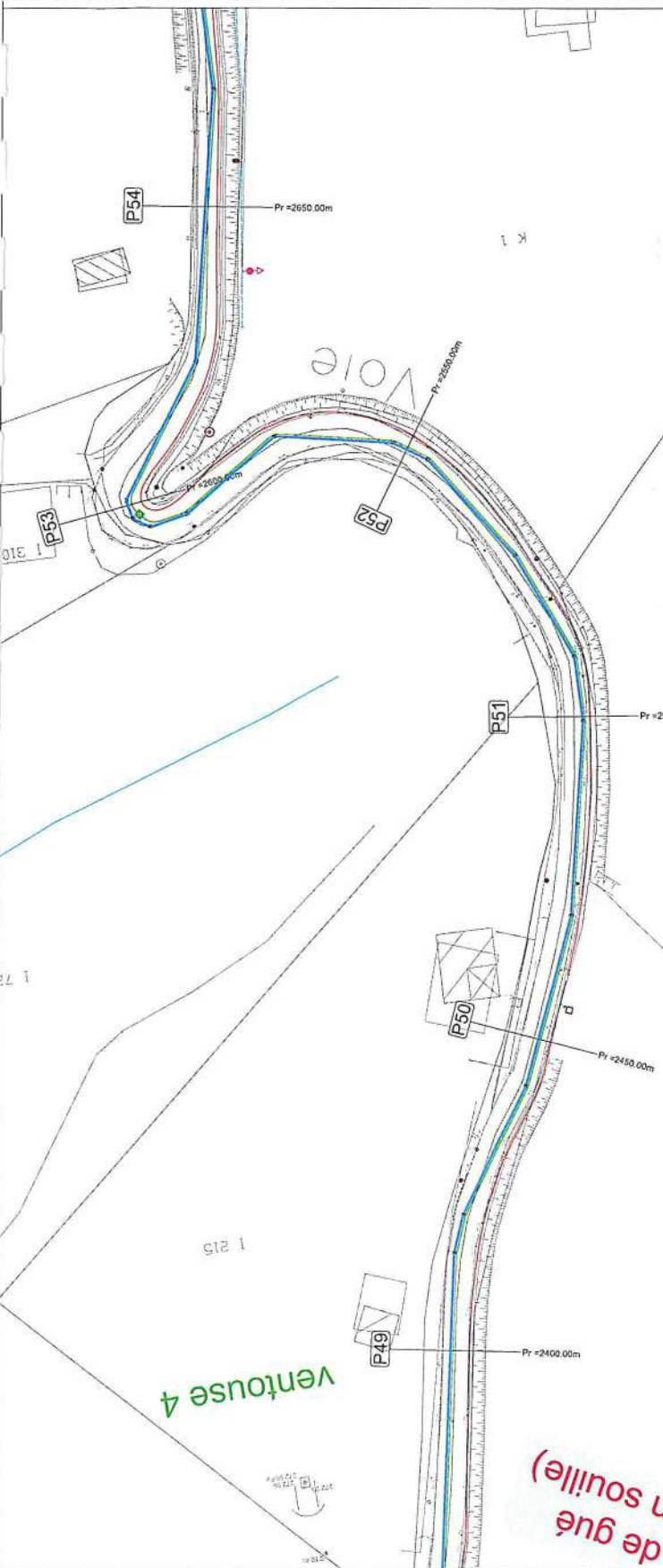
Vue en plan du projet
Planche 6/17

NUMERO DE PLAN	07
NUMERO DE PLAN	07
TRAVAUX	10/09
DATE	01/02/2021
PROJET	Chloration de l'eau durant

SUR2
Société d'Expertise
1, rue de la Marine
33001 Le Havre Cedex
Tél. 02 32 07 12 00

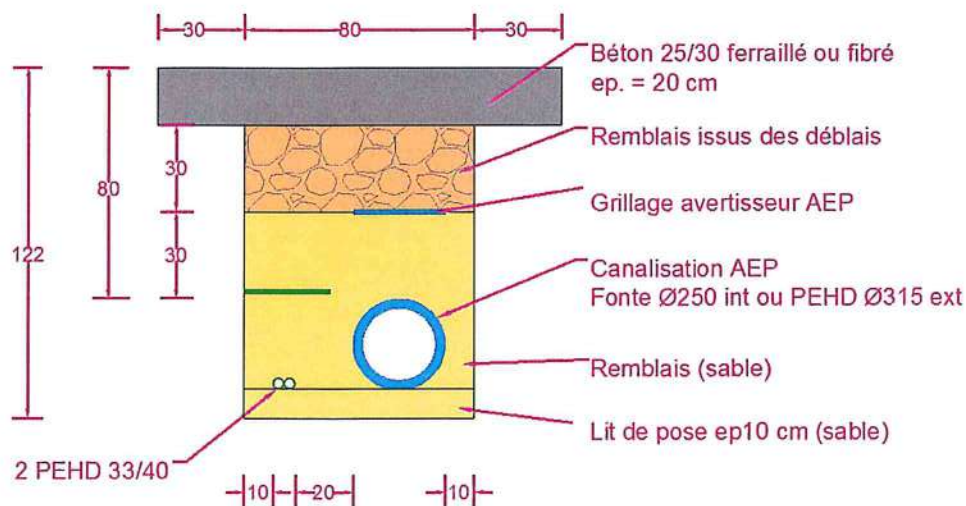
LE MOUVEMENT
MÉTÉOROLOGIQUE
MÉTÉO FRANCE
1, rue de la Marine
33001 Le Havre Cedex
Tél. 02 32 07 12 00

LE MOUVEMENT
MÉTÉOROLOGIQUE
MÉTÉO FRANCE
1, rue de la Marine
33001 Le Havre Cedex
Tél. 02 32 07 12 00

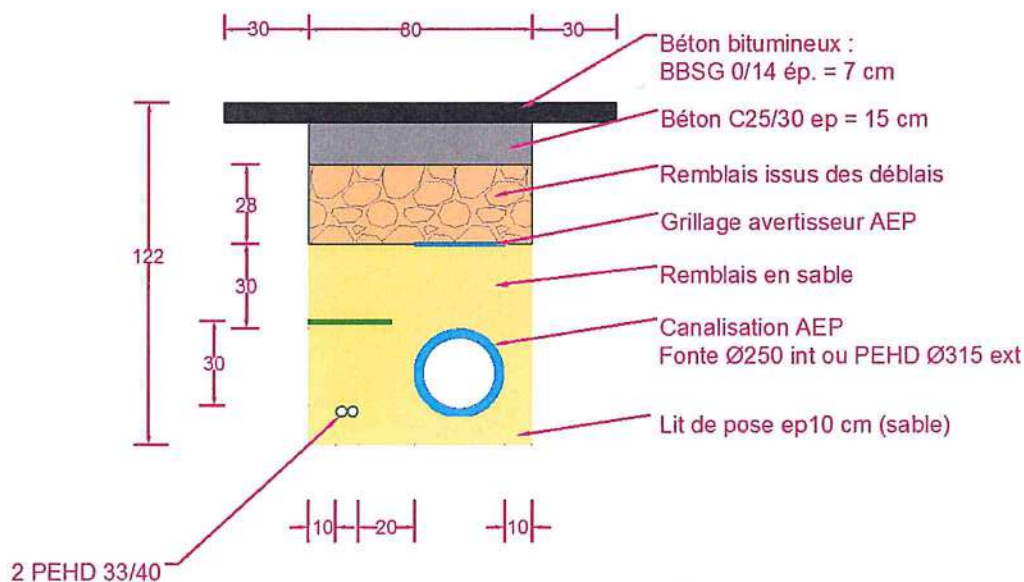


Coupe type des ouvrages canalisation AEP

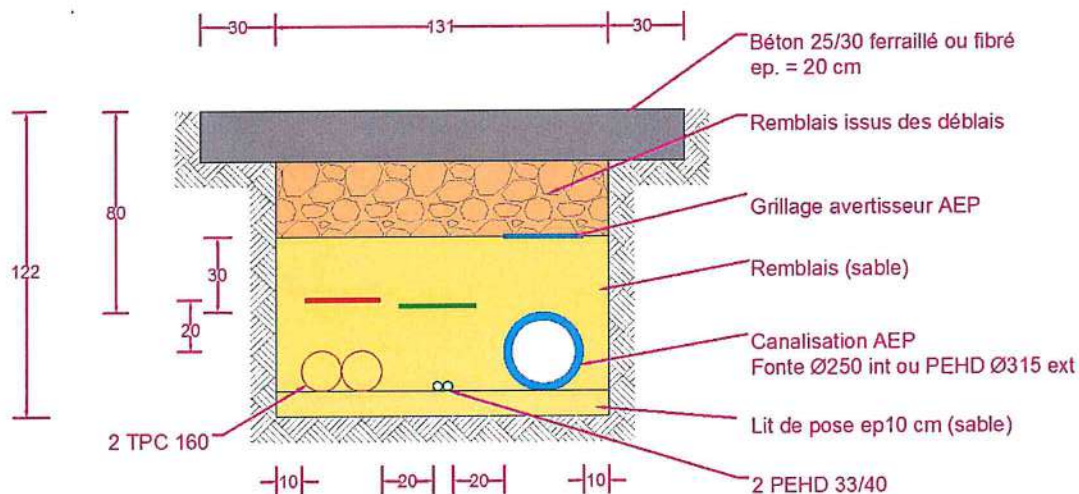
Les représentations visuelles des coupes types sont présentées ci-dessous :



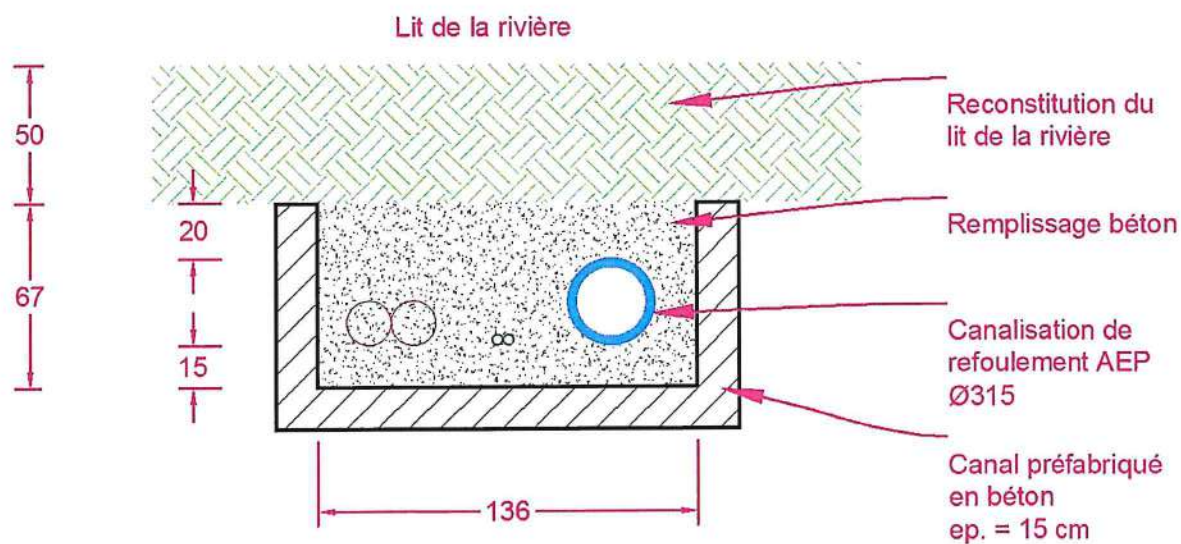
Coupe type sous voirie béton



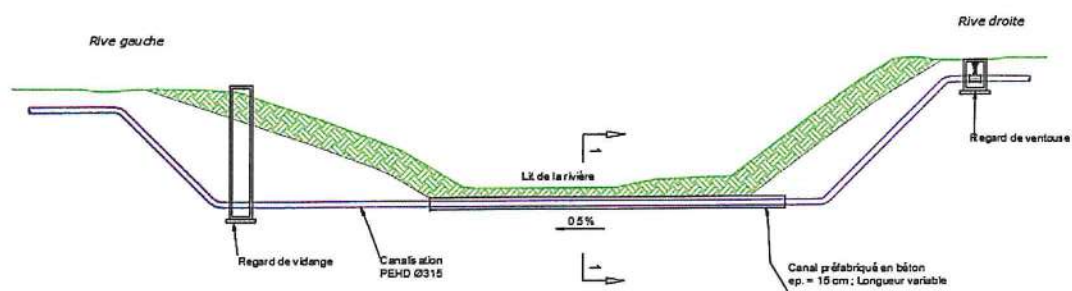
Coupe type sous voirie BBSG



Coupe de principe au droit des passages particuliers

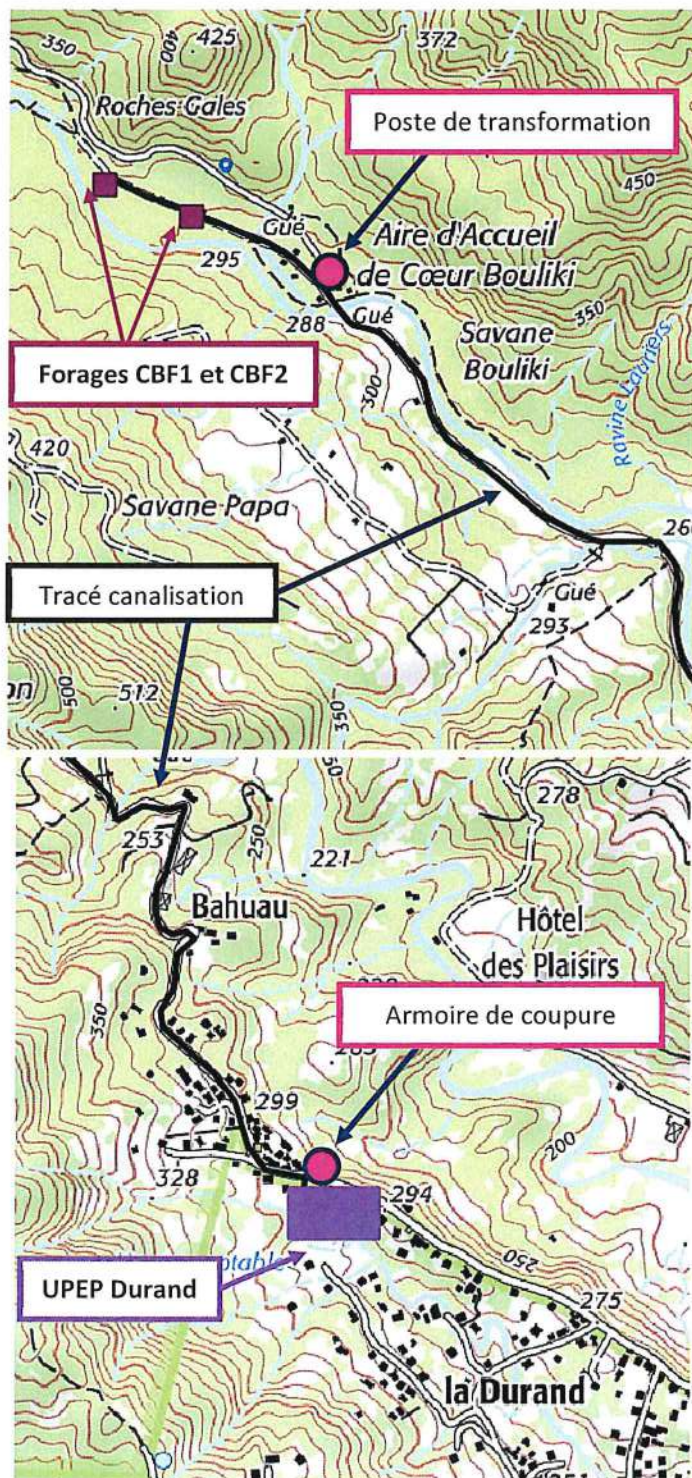


Coupe de principe du sarcophage béton



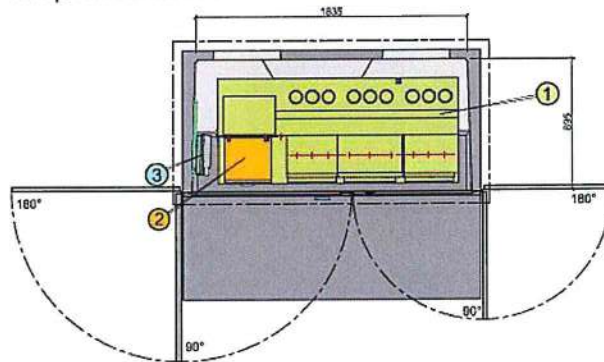
Coupe transversale des passages de gué (Source : Suez Consulting, Février 2021)

Plans des équipements électriques

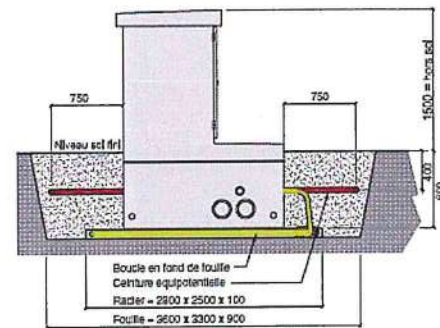


Positionnement des équipements électriques

Implantation

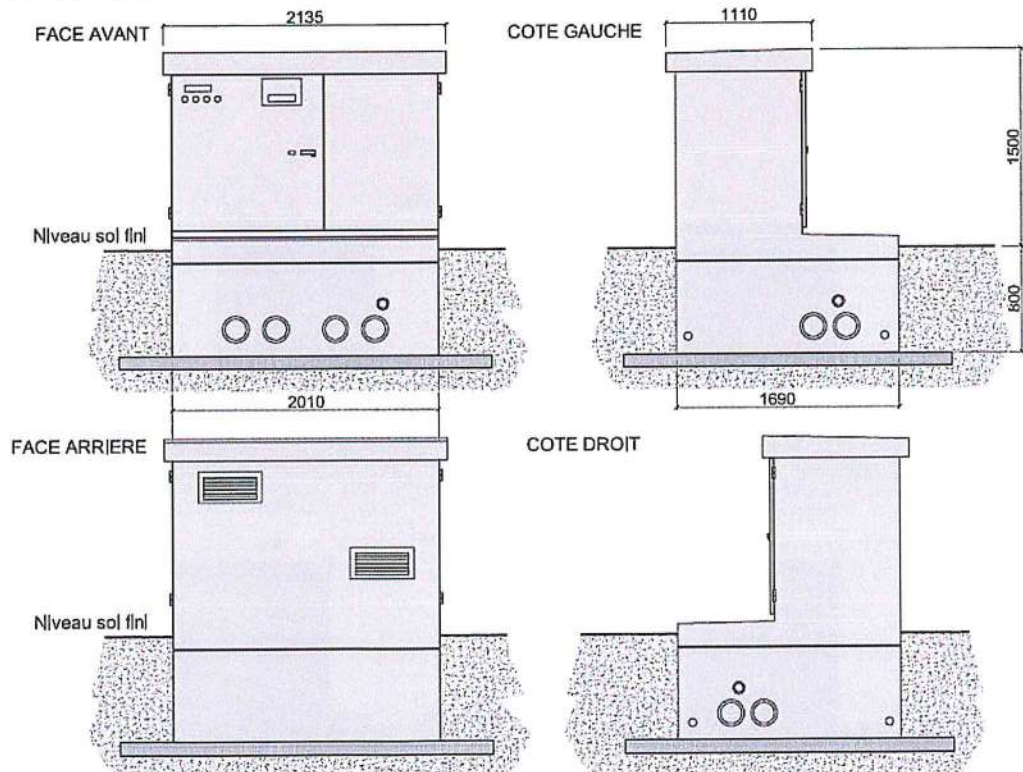


Fouille



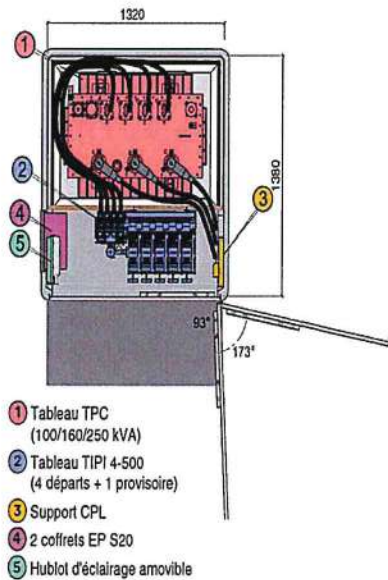
- ① Tableau MT (RM6 4 fonctions maxi)
- ② Coffret de télécommande ITI
- ③ Détecteur de défaut

Génie civil

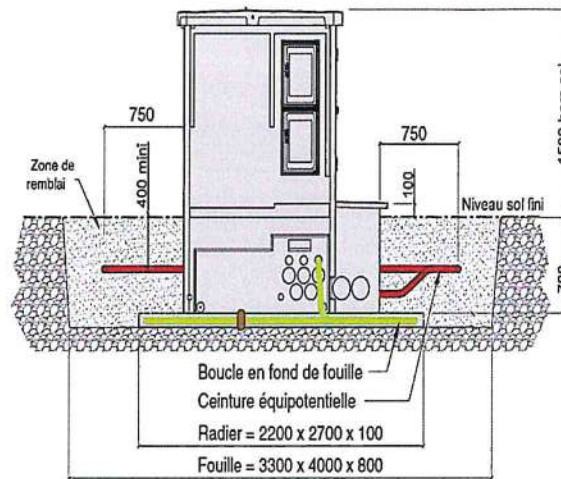


Plan des équipements électriques - Armoire de coupure type AC3M
(Source : Réseaux Délect, Décembre 2020)

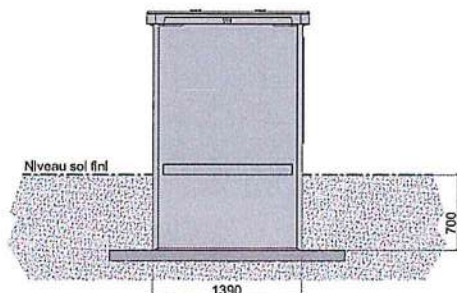
Implantation



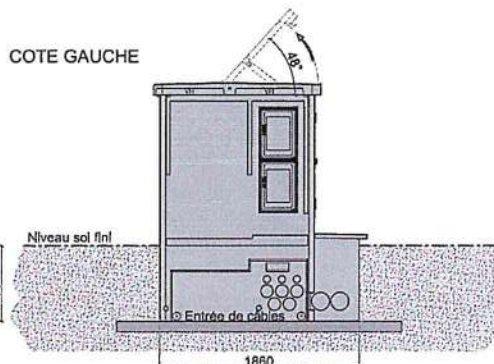
Fouille



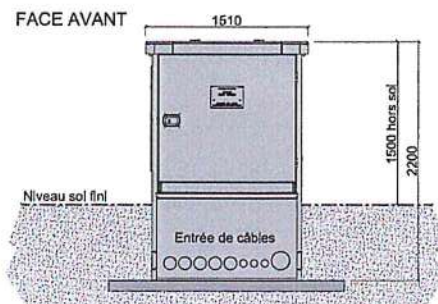
FACE ARRIERE



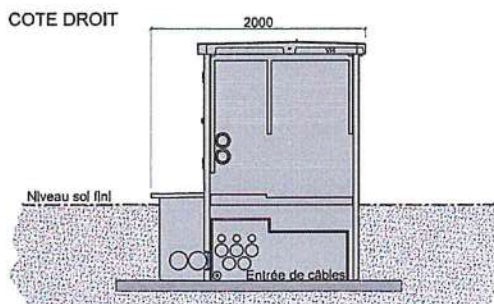
COTE GAUCHE



FACE AVANT



COTE DROIT



Plan des équipements électriques - Poste de transformation 100 kVa type PSSA
(Source : Réseaux Délect, Décembre 2020)





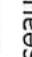


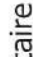
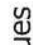
Annexe 5 : Plans des abords du projet

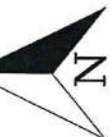
Forages Coeur Bouliki CB F1 et CB F2 – Saint-Joseph (972)


Plans des abords 1:500e



Légende

	Forages		Rivière blanche		Ouvrages
	Rayon 100 m		Réseau hydrographique		Gué
	Tracé canalisation AEP et électrique		Cours d'eau au sens réglementaire		Ouvrages hydrauliques


0 100 200 m

 ODYSSI